

VILLE DE GRASSE

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU 28 JUIN 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

Chers collègues,

Avant d'ouvrir officiellement notre séance du conseil municipal, je souhaite partager les événements récemment survenus aux plans international, national et local ; événements ou projets qui ne seront pas sans incidences sur la bonne marche de notre collectivité. En notre qualité d'élus, nous devons en prendre conscience et mobiliser l'ensemble des forces à notre disposition afin que notre ville puisse continuer sa progression et surmonter les obstacles.

Sur le plan international, la semaine dernière, les Britanniques ont décidé de sortir de l'Union européenne. Le Royaume-Uni a voté à près de 52 % en faveur du Brexit. Depuis hier, les marchés financiers s'affolent. La livre sterling vient de perdre 11 % par rapport au dollar américain. C'est sa plus forte baisse sur un jour jamais enregistrée depuis 1985. Il est certain que le vote britannique sur le Brexit va avoir des impacts importants sur les marchés (change et taux). Déjà, une hausse de la volatilité est intervenue. Les marchés actions ont chuté, les devises refuges se sont renforcées, l'or s'est apprécié, les taux longs des obligations des états considérés comme solides ont encore baissé.

A l'heure où nous nous apprêtons à adopter notre cahier de procédures générales de la gestion de la dette ainsi que des règles de gestion, travaillé ensemble lors de la réunion plénière le 13 juin dernier, en présence de notre expert Monsieur Rançon, il est important de souligner que notre décision est pertinente compte tenu du contexte. En effet, dans mon engagement de prendre et de rendre les finances de la ville claires et transparentes pour les Grassoises et les Grassoises, cet outil de gestion nous permettra de s'adapter, de mesurer, d'anticiper et de partager les bonnes stratégies financières de notre ville. Dans un contexte incertain, il est bon de mettre en œuvre de tels outils.

Sur le plan national : 2 projets importants sont à la réflexion ou au débat.

Le premier porte sur le redécoupage de l'arrondissement de Grasse qui s'étend de Saint Laurent du Var à Théoule, pour lequel Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes a consulté les parlementaires, sur la pertinence du rattachement administratif des communes de Cagnes sur Mer, Saint Laurent du Var, Vence, Carros,...) à l'arrondissement de Nice. Si ce découpage entend répondre à une amélioration de l'accessibilité des services au public, cette réforme participerait bien plutôt à un déséquilibre territorial majeur en défaveur de l'arrondissement de Grasse. Ce redécoupage entraînerait un transfert de 123 000 habitants vers l'arrondissement de Nice, impliquant du même coup un affaiblissement économique et humain de notre arrondissement. Au regard de ces éléments, on pourra également s'interroger sur les conséquences d'un tel déséquilibre et craindre à moyen terme une remise en cause de la présence au sein de cette entité administrative d'institutions importantes. Nous ne pouvons l'accepter, je ne peux pas l'accepter ! Nous nous mobiliserons tous pour porter cette parole.

Le deuxième sujet porte sur le projet de Loi Egalité et Citoyenneté, actuellement en discussion en séance publique de l'Assemblée Nationale. Jeudi 16 juin dernier, le député socialiste François PUPPONI a déposé un amendement visant "à rendre les communes carencées au sens de l'article 55 de la loi SRU inéligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), quel que soit leur taux de logements sociaux". Dès le 21 mars, j'avais attiré l'attention de Monsieur le Préfet sur ce projet de Loi Egalité et Citoyenneté. Cet amendement, extrêmement dangereux, cible indifféremment 27 communes carencées, alors que certaines d'entre elles sont sur un chemin vertueux. Il convient, me semble-t-il, nous semble-t-il, de différencier les communes qui refusent de réaliser des logements sociaux et celles qui prennent part de manière volontaire à l'effort demandé par l'Etat. En effet, Grasse fait partie de celles qui ont choisi de se donner les moyens de développer une politique de l'habitat diversifiée et cohérente qui prenne en compte l'équilibre territorial et qui inclut la production de logements sociaux. A ce titre, le mercredi 15 juin la Ville de Grasse a procédé à la signature d'un Contrat de Mixité Sociale en présence des services de l'Etat et de Monsieur Thierry REPENTIN, délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat, actant la production à l'horizon 2020 d'un nombre de logements sociaux et permettant ainsi à la municipalité d'atteindre le palier intermédiaire des 15% de logement sociaux. Ce palier, en tant que commune bénéficiant de la DSU, nous permettrait dans l'état actuel du droit de ne plus avoir à porter la lourde charge des pénalités SRU. Dès lors, j'ai attiré l'attention de Monsieur le Préfet sur le relèvement de ce seuil à 20% des logements sociaux dans le cadre de ce projet de loi mais cet amendement va encore plus loin, sans discernement aucun, en venant pénaliser toujours plus des communes, qui, déjà en difficultés financières, se verront confisquer l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine. Aussi, j'ai souhaité saisir nos parlementaires, Eric Ciotti, Michèle

Tabarot, Jean Pierre Leleux et Charles Ange Ginesy, afin qu'ils portent le combat au sein de l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Eric Ciotti et Charles Angès Ginesy ont cosigné jeudi dernier un amendement pour supprimer celui de François PUPPONI.

Sur le plan local,

Le Comité Départemental de l'Education Nationale qui s'est réuni le 22 juin dernier, a acté la carte scolaire de la ville de Grasse pour la rentrée prochaine.

Le bilan est le suivant :

- Une fermeture de classe à Henri Wallon Maternelle,
- Une fermeture de classe à l'école Dracéa,
- Une fermeture de classe à Jean Crabalona Elémentaire
- Une ouverture de classe à l'école Macarry.

Je me porte en faux contre cette décision qui ne tient pas compte des besoins de la ville ni des discussions survenues en amont pour défendre l'intérêt de nos écoles. Compte tenu des effectifs prévus, le nombre d'élèves par classe dans les établissements touchés par cette décision du comité départemental de l'Education Nationale s'élèvera en septembre à :

- Henri Wallon Maternelle (28 élèves par classe)
- Ecole élémentaire Dracéa (22 élèves par classe)
- Jean Crabalona Elémentaire (22 élèves par classe)

Si la fermeture d'une classe à l'école Dracéa peut se comprendre car il existe une école élémentaire très proche où les élèves du quartier peuvent se rendre, celle d'Henri Wallon est inacceptable et celle de Crabalona n'intègre pas la sociologie du quartier et les besoins éducatifs largement exprimés par l'équipe enseignante que je soutiens de toutes mes forces. Les décisions prises se basent sur une vision numérique de notre territoire : nombre d'enfants divisé par le nombre de classes sur notre commune. Elles ignorent la topologie spécifique de la Ville de Grasse, ses axes de circulation routière, les contraintes de déplacements des familles, la situation géographique des écoles de la commune liés aux différents hameaux et l'évolution démographique qu'induit la révision du PLU en particulier sur les zones impactées. Je peux vous assurer que je suis solidaire des familles, des écoles, des enseignants et avec Dominique Bourret, adjointe à la Vie Scolaire nous mettrons tout en œuvre pour qu'au nom de l'équité, un réajustement de la situation soit étudié par le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) afin que les conditions d'apprentissage des enfants grasseois soient optimisées dans les quartiers touchés par la nouvelle carte scolaire. De plus, nous avons tenu hier soir, chère Dominique, le comité de pilotage sur les rythmes scolaires, l'occasion de faire un bilan de la deuxième d'année d'expérimentation à Grasse, un bilan positif fruit d'un travail commun de l'ensemble des partenaires, des directeurs d'écoles, des enseignants, des animateurs et des parents d'élèves.

Dans d'autres domaines, je serai jeudi dans le quartier de Saint-Claude, dans le cadre des revues de quartiers. J'effectuerai une visite de chantier des travaux d'aménagement de la RD4, les Capucins Marigarde, en cours de finalisation. Ces travaux de sécurisation sont attendus depuis plus de quinze ans, mon cher Philippe. Enfin alors que nous rentrons dans la période estivale, je tiens à mettre en valeur les actions importantes :

- Le MIP a été propulsé au 3^{ème} rang du classement des Musées de France pour la qualité de ses expositions, de ses collections et des médiations au public.
- La semaine dernière, la fête de la musique a connu un réel succès populaire rassemblant la jeunesse et les familles grasseoises. Un grand moment de partage dans toutes nos rues.
- Le succès de la manifestation exporose déclinée autour de la thématique des années folles
- Et puis le lancement des marchés nocturnes, le mercredi 6 juillet prochain, à 18 heures 30, à laquelle vous êtes toutes et tous conviés.

Merci de votre attention

Je déclare la séance de notre Conseil Municipal ouverte.

Je vous propose de nommer Monsieur Chems SALLAH secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 29 mars 2016.
Avez-vous des observations concernant l'approbation de ce procès-verbal ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Madame Mireille BANCEL qui représente Monsieur DEGIOANNI

Non.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Monsieur le Maire

Le procès-verbal du 29 mars dernier est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu les décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie par délibération du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur EUZIERE avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Paul EUZIERE

Non.

Monsieur le Maire

Madame BANCEL avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Madame Mireille BANCEL

Non.

Monsieur le Maire

Monsieur de FONTMICHEL avez-vous des observations concernant la liste de ces arrêtés ?

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Non.

Délibération rajoutée à l'ordre du jour :

Après accord des Présidents de groupe nous avons rajouté les délibérations suivantes :

2016 – 160 Approbation de dossiers de sécurité pour les manifestations en ERP.

2016 – 161 Approbation de dossiers de demande pour les manifestations en extérieur.

Ces délibérations seront rapportées par Monsieur Jean-Marie BELVEDERE en charge de la sécurité.

Modifications :

N° 2016-112 Aménagement des escaliers du Cours et des traverses piétonnières - Participation
Il est indiqué la société FRAGONARD alors qu'il faut lire "LES PARFUMERIES FRAGONARD".

N° 2016-132 Rupture anticipée du bail emphytéotique avec nouveau logis azur.
(18 parkings au lieu de 15) modifications en rouge.

N° 2016 -156 Organisation de la fête de la bière.

Phrase rajoutée : Une consultation a été organisée auprès des bouchers traiteurs grasseois pour que le mieux disant assure la prestation restauration.

Monsieur le Maire

Un sujet oh combien important, qui a fait l'objet d'une commission préparatoire dédiée en séance plénière le 13 juin dernier pour que les orientations proposées soient partagées. Elles vous sont proposées dans les mêmes termes aujourd'hui. Les cas les plus urgents réglés, j'ai souhaité m'engager dans une politique dynamique mais contrôlée de gestion de dette afin d'obtenir des conditions financières optimales par rapport aux risques financiers. Les amplitudes et la soudaineté des variations enregistrées sur des marchés devenus constamment volatils, la difficulté d'établir des anticipations, ont pour conséquence que les variations de change et de taux représentent aujourd'hui des risques importants pour notre Ville au même titre que tous les autres auxquels la ville est confrontée. Ainsi le vote britannique sur le Brexit est là pour nous le rappeler, avec d'ores et déjà des impacts importants sur les marchés (change et taux), une hausse de la volatilité, les marchés d'actions qui chutent, les devises refuges renforcées, l'or qui s'apprécie, et enfin la baisse des taux longs des obligations des états considérés comme solides. Il est donc à souligner que dès que la volatilité sera retombée et que l'on sera plus informé sur les conséquences de cet événement, il sera nécessaire de vérifier si les règles présentées sont à adapter. Face à ces risques financiers, étant rappelé que ne rien faire est en soi une décision de gestion, la Ville doit chercher les moyens de protéger et d'optimiser ses charges financières sans se livrer à des opérations spéculatives, en utilisant les techniques d'arbitrage et de protection disponibles, sûres et, dans toute la mesure du possible, flexibles. Ainsi, je vous propose la mise en place d'un cahier des procédures générales de gestion de la dette complété par des règles de gestion définissant la stratégie. Dans ce dispositif, votre rôle est essentiel et encore plus prépondérant car le Conseil Municipal valide les orientations stratégiques et leurs mises à jour lorsque les circonstances le justifient.

Je vous propose ainsi d'adopter le cahier des procédures générales tel que joint à la présente délibération et d'adopter les orientations et les paramètres de gestion précisés dans le cahier de définition stratégique de la gestion de la dette et des règles de gestion, tel que joint à la présente délibération. Je vous propose un acte fort, une politique volontariste de transparence de gestion de la dette avec l'ensemble de l'assemblée délibérante que je souhaite mettre en œuvre et je sais que ce cadre de travail est attendu par tous. Il est nécessaire pour partager les décisions pour que nous puissions nous adapter en fonction d'un environnement. Je souhaite que chaque année nous ayons, au sein du Conseil Municipal et à travers cette méthodologie, un partage des questions de gestion de la dette.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION DE LA DETTE
ADOPTION DU CAHIER DES PROCEDURES GENERALES
ADOPTION DES REGLES DE GESTION

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

L'adoption de ce cahier des procédures générales de gestion de la dette n'a rien de spécifiquement « grassois », ni d'exceptionnel.

En effet, il correspond simplement à l'évolution des exigences légales françaises et européennes en matière de procédures de gestion de la dette.

Il est l'application par notre conseil municipal de la circulaire de la Direction Générale des Collectivités Locales aux Préfets du 30 novembre 2015 qui découle de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (« loi NOTRe »).

La loi étant la loi, nous votons donc l'adoption de ces règles de gestion qui sont -désormais et réglementairement- celles de toutes les collectivités locales.

Monsieur le Maire

L'article L. 2122-22 du CGCT définit les compétences que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire. Il précise notamment que des délégations peuvent porter sur :

La réalisation des emprunts et des opérations utiles à la gestion de la dette ;

- La réalisation des lignes de trésorerie.

Ainsi il vous est proposé :

- De donner délégation de compétences au Maire pour, dans le cadre des procédures, des orientations et des règles de gestion définies ;
- Souscrire les emprunts avec les caractéristiques (durée, montant, type de taux, niveau de taux et de marge, périodicité, profil d'amortissement y compris différé) qu'il arrêtera dans le respect des paramètres de gestion précisés au paragraphe VII des règles de gestion.

Ces emprunts ne pourront pas être des financements structurés.

- Rembourser par anticipation les emprunts anciens ;
- Modifier les plans d'amortissement des emprunts souscrits (profil et/ ou durée) ;
- Compacter plusieurs emprunts ;
- Conclure des lignes de trésorerie d'un montant total ne dépassant pas 3 M€ et d'une durée jusqu'à 1 an avec les caractéristiques (modalités de tirage, durée des tirages, type de taux, niveau de marge) qu'il arrêtera ;
- Réaliser les opérations de gestion de taux (produits dérivés) par des produits de couverture adossés aux emprunts souscrits, en utilisant les instruments autorisés dans les règles de gestion.
- Conclure tout contrat ayant pour objet de réduire les risques financiers inhérents à la dette en respectant les contraintes définies dans le cahier des procédures et le cahier des règles de gestion.

Etant entendu que :

Le Maire est autorisé à déléguer sa signature au premier adjoint au titre des attributions déléguées citées ci avant.

Le Conseil Municipal pourra mettre fin à cette délégation à tout moment, par délibération.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Toutes les décisions seront partagées en commission finance.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Lorsque l'on voit l'impasse dans laquelle votre prédécesseur nous a mené concernant les emprunts, décidant seul en dehors du cadre du Conseil Municipal, nous ne pouvons pas voter pour ce blanc-seing qui vous accorderait ainsi qu'à votre équipe une amplitude de gestion financière tout à fait significative. Nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire

Monsieur de FONTMICHEL, vous pouvez revendiquer, demander de vouloir travailler en amont sur les dossiers et les choses et vous exonérer pour la totalité de votre groupe de venir aux réunions de travail et de préparation. C'est antinomique. Vous souhaitez travailler en amont sur les choses et lorsque l'on fait une réunion et que l'on prépare et qu'on acte des choses, vous êtes absent. Paul EUZIERE a une qualité : c'est la qualité du travail. Il est

présent à chaque réunion contribuant aux débats, apportant son éclairage comme le fait Monsieur DEGIOANNI. On ne peut pas dire qu'on veut davantage participer et être absent à chaque réunion. Je prends acte de votre refus de voter cette délibération en soulignant que vous refusez en disant « que mon prédécesseur a décidé seul les emprunts », aussi vous refusez pour mon exécutif municipal par rapport à ce qui a été fait et pas par rapport à ce que je propose de faire, je n'arrive pas à décrypter le lien. Votre intervention manque de logique, de cohérence dans les faits, dans les actes et dans votre volonté de vouloir améliorer les conditions de gestion de notre commune.

Je ne vais pas me priver de mettre en place un cadre, une méthodologie, une volonté de partage et de choix comme outil de pilotage pour notre collectivité en ayant comme seul argument ce qui se passait avant. Je respecte votre choix.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Lorsque l'on se dote d'un outil c'est que l'on a l'idée de s'en servir et là vous souhaitez être doté d'un outil qui vous donnera la possibilité d'emprunter 3 000 000 € éventuellement plusieurs fois. Admettons un emprunt d'un million d'euros d'une durée maximale d'un an cela veut dire que vous pouvez emprunter seul sans en référer au Conseil Municipal et cette somme doit être remboursée dans l'année. C'est la contrainte.

Monsieur le Maire

Si vous veniez aux réunions de travail vous l'auriez compris car nous l'avons évoqué.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous savez moi je travaille, j'ai une vie de famille.

Monsieur le Maire

Comme tout le monde ici.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je viens aux commissions lorsque je le juge utile. Le problème c'est que ces commissions sont à huit clos et elles sont conçues par vous et c'est bien là tout le problème. Je souhaite d'abord aborder la délibération, on parlera des commissions si vous le souhaitez après. Je ne comprends pas pourquoi nous avons besoin de cet outil si ce n'est faire face à un accident, une urgence.

1. Est-ce que c'est dans ce cadre-là que vous souhaitez vous doter de cet outil ? Sinon je ne vois pas l'intérêt d'emprunter 3 000 000 € pour les rendre dans l'année.
2. Avez-vous une idée d'utilisation à court terme ?
3. Vous avez construit les commissions de façon à ce que tout le débat soit déplacé dans ces commissions qui sont à huit clos. Or nous, nous estimons que le débat doit avoir lieu au Conseil Municipal. Nous irons aux commissions si nous le voulons et en revanche c'est au Conseil Municipal qu'aura lieu toujours le débat de façon publique. Je sais que cela ne vous plaît pas. Je sais que vous n'aimez pas répondre oralement aux questions diverses puisque vous y répondez par écrit etc... Je regrette cette façon de faire car il est normal que l'on puisse interpeller le Maire oralement sur les sujets qui concernent la ville et vous, vous souhaitez que tout soit masqué. Pour moi le Conseil Municipal est un lieu de débat.

Pour conclure vous dites que ce n'est pas parce que Jean-Pierre LELEUX a pris seul une décision que moi je ne suis pas capable de prendre seul des décisions. Effectivement l'histoire a montré que nous ne pouvons pas faire confiance à Jean-Pierre LELEUX puisqu'il nous a précipités dans ces emprunts structurés et vous avez pris la décision de ne pas porter cela devant les tribunaux ce qui nous aurait permis de ramener les taux à un taux fixe. C'est ce qui fait que nous ne vous faisons pas confiance car nous avons vu de quelle façon vous gérez la ville. Lorsque vous avez mené tout un débat sur les orientations budgétaires sans même nous dire que la ville était dans le réseau d'alerte. Lorsque vous nous avez caché le degré de toxicité des emprunts toxiques et que vous nous avez révélé leur toxicité une semaine avant que le couperet ne tombe. Nous avons été convoqués au mois

de juillet avec la hantise de la majorité, qu'il y ait le quorum. Lorsque vous avez été convoqué d'urgence à Paris par rapport à ces emprunts toxiques. Vous avez le culte du secret et évidemment cela ne peut que nous inquiéter. Si vous étiez transparent on pourrait vous faire confiance. Je peux vous donner un exemple : le projet « MARTELLY », depuis notre élection nous n'avons jamais entendu parler du projet « MARTELLY » ici.

Monsieur le Maire

Vous êtes d'une mauvaise foi que même vos plus proches doivent ressentir comme une injure, et une mauvaise foi que je vais démontrer. Avec arrogance vous dites : « je souhaite du débat et de la transparence » et je viendrais quand je le souhaite dans les commissions de travail et de préparation de cette assemblée et vous venez les mains dans les poches dans cette assemblée en vous demandant quel est le coût de la page N°14 ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous allez répondre à mes questions ?

Monsieur le Maire

Oui mais je souhaite démontrer que l'on ne peut pas prendre une position comme la vôtre en disant qu'on a le culte du secret et de la transparence et volontairement ne pas venir à toutes les commissions, ne pas prendre conscience et le sens de ces dossiers.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est faux car je viens à certaines commissions.

Monsieur le Maire

Ne pas souhaiter travailler comme l'ensemble des élus, je pense que c'est quelque chose d'offensant car le Conseil Municipal n'est pas un lieu de débat comme l'entend Monsieur CASSARINI mais c'est un lieu où on peut débattre et surtout entériner le travail des commissions, le travail des équipes municipales, le travail des groupes. Le fait de ne pas souhaiter venir, de la manière dont vous le faites, aux commissions, vous approchez les choses pour faire des petits débats dans cette assemblée en espérant avoir une petite ligne ou une photo dans Nice Matin. L'ensemble des personnes qui sont ici travaillent, je parle de la majorité et des groupes d'opposition qui siègent, qui prennent des heures à débattre, à partager, à échanger, à contribuer, à faire infléchir un certain nombre d'idées de la majorité municipale car je m'honore de dire que le regard doit être pluriel, que les éclairages de toute part sont les bienvenus pour prendre les bonnes décisions et nous avons mis en place cette gestion. Pourquoi souhaitons-nous délibérer sur cette question-là et cet outil ? Comme vous l'a dit Monsieur EUZIERE c'est un élément souhaité par la Loi de mettre en place ce cadre de gestion. Comme nous l'avons évoqué depuis notre mandature, nous avons souhaité mettre en place un lieu pour débattre, en commission des finances, des choix, des orientations et je souhaite partager les décisions. Sur ce que vous évoquez sur les lignes de trésorerie en disant que ça nous donne la capacité d'emprunter 3 000 000 € remboursés sur le même exercice vous avez raison. C'est une possibilité qui est une ligne de trésorerie qui permet de ne pas mobiliser des emprunts de long terme avec des conséquences négatives sur les charges financières mais qui permet pour une question de trésorerie dans le même exercice d'emprunter et de rembourser pour des pics de trésorerie. C'est quelque chose de classique et de fréquent dans les collectivités territoriales. Dans cet outil de gestion c'est la question de la gestion de la structure et de la renégociation de la dette que je souhaite pouvoir partager jour après jour avec notre assemblée. Valider un tel outil n'est pas un blanc-seing et la démarche est limitée par les règles de gestion que vous avez dû étudier. Ces lignes de trésorerie fonctionnent pour être réactif avec le besoin de paiement ponctuel. Les frais de trésorerie sont limités et utilisés par toutes les collectivités depuis des années pour fonctionner. Je souhaite répondre à votre deuxième question au niveau des commissions à huit clos.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous souhaitez utiliser cet outil.

Monsieur le Maire

C'est un outil qui sert en cas de pic de trésorerie, je veux juste qu'il soit partagé, transparent et connu de tous. Les commissions à huit clos doivent se tenir avec un travail préalable.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est normal que ce soit à huit clos. Ce que je remets en cause c'est que vous souhaitez que les questions soient posées en commission pour éviter que le débat soit public.

Monsieur le Maire

Pas du tout. Je n'ai jamais interdit le débat public et je pense que vous usez bien de votre droit de parole. J'aime débattre lorsque les questions sont pertinentes. Lorsque vous demandez le coût de la page 14 du document de l'intercommunalité, je pense qu'on peut avoir des débats plus pertinents. Les commissions sont là pour pouvoir échanger et demander à l'administration un certain nombre d'éclairages, comprendre les dossiers, les amender, préparer les délibérations avant qu'elles n'arrivent sur table. Vous savez qu'une délibération, entre son moment de naissance et son arrivée, mûrit avec le travail de groupe, des élus, avec des regards partagés et enrichis. Je fais la police de séance, j'invite les commissions parce qu'il y a des règles que vous semblez ignorer mais je sais au fond de vous que vous les connaissez. Il y a un règlement intérieur, une procédure pour convoquer les élus, des délais pour inscrire les délibérations...C'est fait pour travailler en toute sérénité entre élus avec l'administration. Concernant Jean-Pierre LELEUX vous ne me ferez pas dire ce que je n'ai pas dit. J'ai dit « je trouve particulier que l'on argue un argumentaire en disant : « Jean-Pierre LELEUX a fait cela et donc je ne vote pas pour ce que vous proposez Jérôme VIAUD ». Je propose quelque chose qui n'existait pas par le passé. Jean-Pierre LELEUX n'avait pas mis en place cet outil de gestion de partage. Je respecte son choix mais j'ai le droit d'avoir ma propre analyse des choses même si Monsieur de FONTMICHEL essaye de faire croire au quotidien que je suis Jean-Pierre LELEUX. Les gens voient bien que j'ai la capacité de prendre des décisions et de mettre mes choix en face de nos projets. Je respecte ce qui a été fait mais j'ai le droit d'apporter des nouveaux outils de gestion qui sont nécessaires. La politique de gestion de la dette est une obligation légale mais elle ne rend pas obligatoire le niveau, le détail de précision que je vous ai donné. La règle en terme d'obligation n'est pas aussi pointue.

Je vous propose de passer au vote pour pouvoir adopter ce travail qui est une véritable avancée en terme de mode de gestion et de partage de l'information qui se veut tout sauf à huit clos et dans la transparence la plus totale. C'est ce qui caractérise ces deux délibérations.

Madame Myriam LAZREUG

Pour que les choses soient claires je vous rappelle qu'on a voté « oui » à la première délibération c'est-à-dire pour les cadres de la gestion de la dette. Nous votons contre uniquement pour les pleins pouvoirs que vous sollicitez. Lorsque vous parlez des lignes de trésorerie à hauteur de 3 000 000 €, au début de la délibération vous parlez de souscrire des emprunts donc il y a d'autres emprunts que vous pouvez souscrire.

Monsieur le Maire

Oui bien sûr. Ils seront partagés dans la commission.

Madame Myriam LAZREUG

Ok.

Madame Magali CONESA

Je souhaite apporter une précision par rapport à ce qu'a dit Paul. Ce qui ne me semble pas anodin dans cette délibération ce sont surtout les mentions faites sur les emprunts. On donne délégation pour rembourser les emprunts anciens et pour modifier les plans d'amortissements des emprunts souscrits. Il me semble que ces deux éléments devraient être vus par l'ensemble du Conseil Municipal. Ces deux choses me gênent beaucoup. Sur la ligne de trésorerie, j'entends ce que vous dites mais sur ces négociations, il me semble que le Conseil Municipal devrait être saisi avant.

Madame Myriam LAZREUG

Et sur la souscription d'autres emprunts.

Monsieur le Maire

Je comprends votre propos et pour vous rassurer lorsque ce seront des affaires courantes, cela sera fait de cette manière et quand cela sera un réaménagement de la dette avec des impacts financiers sur notre dette ou sur nos charges financières je le passerai préalablement par notre commission et au Conseil Municipal si cela a un impact négatif.

Monsieur Jean-François LAPORTE

J'ai une suggestion à faire à Monsieur CASSARINI qui semble être le seul à travailler et avoir une vie de famille dans cette assemblée puisqu'il ne peut pas venir ni la journée ni le soir à nos commissions, je lui suggère très amicalement pour avoir les informations de s'adresser aux services parce qu'ils en font souvent la proposition. Lorsque vous êtes libre, vous les appelez et ils répondront à toutes vos questions. Cela fait 22 ans que je suis élu dans cette commune, j'apprends tous les jours des choses nouvelles et lorsque je ne les connais pas je vais les voir et ils sont toujours prêts à vous accueillir.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je participe à beaucoup de commissions et je ne peux pas être dans toutes les commissions pour les raisons que je vous ai indiquées. Je trouve lamentable qu'on me fasse toujours le même reproche et en plus il y a des raisons qui font que je n'ai pas envie d'aller dans certaines commissions. Maintenant il est très facile que je pointe du doigt tel ou tel élu par rapport à sa présence à tel ou tel endroit. On peut le faire si vous le souhaitez. Les donneurs de leçons devraient aussi regarder dans leur camp.

Monsieur le Maire

Encore une contre vérité qui vous caractérise, lorsque vous prenez une nouvelle fois le micro pour dire que vous souhaitez participer à des commissions. Je ne peux pas le laisser passer

Monsieur Stéphane CASSARINI

Oui il y a des sujets qui m'intéressent plus que d'autres, plus importants que d'autres.

Monsieur le Maire

Parfois votre logique n'est pas universelle. A la délibération 101 vous dites que vous souhaitez participer à des commissions et puis dans un travail de préparation de nos commissions nous avons questionné tous les groupes pour que tout le monde désigne ses représentants dans la commission équipement et aménagement du cadre de vie, la commission vivre ensemble, la commission qualité de vie, la commission performance des moyens et des ressources et votre groupe, Monsieur CASSARINI, a dit « je ne souhaite pas être désigné et siéger dans aucune commission. Alors ça en contre vérité, en contre sens on ne peut pas faire mieux.

Comment peut-on dire autant de contre-vérités ? Monsieur CASSARINI, je vous demanderai de respecter les gens qui travaillent dans ces commissions, des gens qui prennent des soirées entières et on ne peut pas venir poser des questions au Conseil Municipal sans avoir préalablement travaillé ces dossiers. Et comme l'a dit Monsieur LAPORTE les services sont à votre disposition. Il n'y a pas de culte du secret mais une transparence totale.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je vous remercie de me rappeler qu'on peut demander aux fonctionnaires des informations mais nous n'avons pas attendu votre remarque pour le faire, on est élu. Les fonctionnaires nous ont toujours répondu au mieux et notamment Madame CESARI. Le culte du secret vous concernant et je ne parle pas de l'administration j'en ai fait démonstration. Nous allons anticiper sur la délibération 103 puisqu'il faut respecter l'ordre du jour. Je propose que l'on termine sur la 101 et je vous répondrai sur la 103.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre.

**GESTION DE LA DETTE
DELEGATIONS DE COMPETENCES
DANS LE DOMAINE DE L'EMPRUNT ET DES OPERATIONS
UTILES A LA GESTION DE LA DETTE**

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Grasse et l'Agglomération ont en matière d'emprunts une histoire que l'on qualifiera de « douloureuse » -c'est un euphémisme- en matière d'emprunts particulièrement depuis 10 ans avec des emprunts toxiques qui nous ont fait exploser et les frais financiers et la dette, dans le cadre du retour à des taux fixes.

Cette situation pèsera pendant des décennies sur Grasse et les Grassois.

La plus grande prudence s'impose donc en matière de recours à l'emprunt au vu de ce qui s'est passé aussi bien au plan communal qu'intercommunal.

S'il est un domaine où le conseil municipal doit être informé, débattre et décider **avant toute décision**, c'est bien celui des emprunts.

Il nous est demandé ici de déléguer au Maire toutes compétences notamment pour souscrire des emprunts, conclure des lignes de trésorerie d'un montant pouvant s'élever jusqu'à 3 millions d'€ (!), conclure tout contrat relatif aux risques financiers, etc.

La délibération précise que « *le Maire rendra compte de chacune de ses actions à la première réunion du Conseil municipal **suivant** la réalisation de l'opération* ».

Petit rappel, ce compte-rendu du maire est une obligation légale.

En effet, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qu'il a reçues en vertu de l'article L. 2122-22.

Ce compte rendu doit être suffisamment explicite pour que soit remplie cette obligation d'information du conseil municipal.

Une chose est d'informer à posteriori, une autre chose est de décider avant, ensemble.

Dans la situation financière calamiteuse dans laquelle a été mise notre ville par les décisions municipales, nous estimons que tous les dossiers relatifs aux emprunts et à leur gestion doivent être traités et décidés par l'ensemble du conseil municipal et non par le seul Maire qui en informera après coup.

2016 - 102 MODIFICATION DE DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Monsieur le Maire

Par délibération n°2014-49 en date du 24 avril 2014, le conseil municipal a accordé à Monsieur le Maire diverses délégations en application de l'article L2122-22 du CGCT.

La loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale est venu compléter ces délégations :

- L'article L2122-22 du CGCT autorise désormais la délégation au Maire de la faculté de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions (alinéa 26° nouveau).
- En matière de régies comptables, la délégation jusqu'ici limitée à la création de régie est désormais étendue à la modification ou à la suppression de régie (article L2122-22 alinéa 7° modifié).

Je vous propose de me déléguer ces deux nouvelles délégations, cela permettra de constituer plus efficacement et plus rapidement les dossiers de subventions que sollicitent la commune, parfois très complexes et avec des délais contraignants.

Je vous rendrai compte à chaque conseil municipal des demandes de subventions déposées,

Je vous demande de bien vouloir me déléguer pour la durée du mandat, les attributions énumérées aux articles L2122-22 alinéas 7° et 26° comme suit :

- Alinéa 7° : de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- Alinéa 26° : de demander à l'Etat et à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions.

Etant précisé que la délégation susvisée est une délégation générale et concerne les demandes de subventions tant en fonctionnement qu'en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO votent contre.

2016 - 103 DESIGNATION DE MEMBRES DANS LES COMMISSIONS PERMANENTES

Monsieur le Maire

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2014, 4 commissions municipales ont été créées : Optimisation et performance des moyens et ressources, Equipement et aménagement du cadre de vie, Vivre ensemble, Qualité de vie. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Un troisième groupe d'opposition a été créé, il est proposé d'augmenter le nombre de membres au sein des commissions en passant de 14 à 16 membres. Il convient également de prendre en compte le changement de groupe de Monsieur Franck BARBEY.

Il est donc proposé de désigner 16 membres au sein de chaque commission :

Au vu des propositions qui m'ont été faites, je vous propose de désigner au sein de la commission « Optimisation et performance des moyens et ressources » :

- - Mme Mireille BANCEL à la place de Monsieur Franck BARBEY.
- - Aucune proposition pour représenter le groupe L'Alternative.

Au sein de la Commission « Equipement et aménagement du cadre de vie »

- - Mme Frédérique CATTART à la place de Monsieur Stéphane CASSARINI.
- - Aucune proposition pour représenter le groupe L'Alternative.

Au sein de la Commission « Vivre ensemble »

- - Aucune proposition pour représenter le groupe L'Alternative.

De la Commission « Qualité de vie »

- - Mme Corinne SANJUAN à la place de Monsieur Franck BARBEY.
- - Aucune proposition pour représenter le groupe L'Alternative.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Pour ouvrir le débat sur les commissions je vous dirai qu'il y a commissions et commissions et notre groupe par le passé vous a sollicité plusieurs fois pour participer notamment à la commission du PSMV qui nous paraît primordiale. Vous aviez fait voter notamment une partie de votre assemblée pour que nous soyons exclu de cette commission et vous avez fait voter pour le front national à ce titre au sein de cette assemblée. Nous avons sollicité également un siège au Conseil d'Administration de la régie des parkings qui avec l'urbanisme du vieux Grasse nous paraît essentiel, de même vous nous avez refusé ce siège. Enfin nous avons sollicité un siège au Conseil d'Administration de Grasse Développement et nous avons essuyé le même refus. Ce sont les commissions importantes auxquelles nous voulions siéger et auxquelles vous avez tout fait pour que nous ne siégions pas. En effet les quelques amusettes dont les intitulés sont plus ou moins baroques comme le vivre ensemble, cela ne nous intéresse pas et nous ne présenterons pas des candidatures pour ces commissions là qui n'ont pour nous aucun sens. De plus, comme le rappelait Stéphane CASSARINI, on détourne en plus une bonne partie du débat qui doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal. A ce titre je pense que vous vous méprenez sur la fonction du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal n'est pas du tout un lieu d'enregistrement du travail fait dans ces commissions dont les noms et les fonctions sont plus ou moins douteuses mais le Conseil Municipal est vraiment le lieu public de débat pour les grassois pour les orientations urbanistiques, financières, écologiques, environnementales de la ville de Grasse. Il n'y a pas lieu d'enlever au Conseil Municipal cette fonction de débat. Aussi comme vous le rappelez je suis quotidiennement ici au travail, notre groupe est quotidiennement au travail grâce aux fonctionnaires de la ville qui participent tout à fait à notre collaboration lorsque nous demandons des pièces importantes pour préparer nos réunions de travail et nous ne faisons pas preuve d'absentéisme. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas commissions et commissions. Il y a des commissions qui ont été instaurées avec vous d'ailleurs puisque vous faisiez partie du groupe de Monsieur EUZIERE avec un règlement intérieur, avec une approche des choses où ces commissions pour vous sont des « amusettes ». Cela me fait plaisir de voir que Monsieur de FONTMICHEL considère le travail municipal comme une amulette. Le travail des commissions est très sérieux. Peut-être que vous, cela vous détend lorsque vous revenez dans le département. Cela vous permet de vous changer l'esprit mais ce n'est pas une amulette. Nous ne venons pas là pour s'amuser. On vient en commission « vivre ensemble », ce n'est pas un nom baroque qui doit être respecté dans le contenu de son travail. Vous pensez que tous les fonctionnaires qui sont là viennent faire des amusettes.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Ils n'ont pas le choix malheureusement.

Monsieur le Maire

Ils le font avec beaucoup de professionnalisme, avec une présence régulière que vous offensez en disant que ce sont des amusettes. On travaille dans ces commissions pour construire :

- Un projet de ville,
- L'ordre du jour d'un Conseil Municipal

Et les autres commissions que vous nommez sont des organismes décisionnaires que sont une régie, le PSMV...

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Oui le PSMV est une commission locale.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas une commission mais un organisme décisionnaire. Et il y a les commissions dans lesquelles vous refusez de siéger en pensant que ce sont des amusettes pour se détendre. Une dernière chose, nous ne sommes plus à l'époque des rois, où vous dites « c'est vous Monsieur le Maire qui avait fait siéger Monsieur EUZIERE et le Front National ».

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

La preuve en est c'est que vous nous excluez complètement du Conseil d'Administration et des commissions importantes que sont la régie des parkings, le PSMV....Oui nous sommes totalement dans l'époque des rois.

Monsieur le Maire

Vous n'étiez peut-être pas présent.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Vous avez fait voter au sein même de cette assemblée l'exclusion de notre groupe à la participation au PSMV pour mettre à notre place des représentants du Front National.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas moi qui vous exclus du PSMV, c'est que vous avez porté votre candidature à une élection.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Et vos colistiers ont voté pour le Front National. Deux voix de chez vous ont voté pour le Front National.

Monsieur le Maire

Peut-être des voix de chez vous.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ce n'est pas possible, j'ai voté pour moi car j'étais candidat.

Monsieur le Maire

On ne désigne pas des membres dans le PSMV, on vote pour des membres et le résultat du vote c'est la réponse qu'il y a dans cette assemblée. Que les résultats ne vous conviennent pas c'est un fait mais vous ne pouvez pas tout mettre sur mon dos.

Je trouve votre position très particulière sur les commissions. Je soumetts maintenant cette délibération au vote.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Pour que ce soit clair il y a des endroits où vous souhaitez que nous soyons présents. C'est le cas des commissions qui sont des coquilles vides, du cinéma le studio qui est un endroit où finalement on n'a plus rien à faire puisque c'est programmé, on va dans le mur, et puis il y a des endroits où nous souhaiterions être comme la régie des parkings, le PSMV. Et de ces endroits essentiels vous décidez de nous exclure. Notre position est très simple : les endroits importants nous souhaitons y être et les endroits qui ne servent à rien nous ne voulons pas y être.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 104 REGIE DES PARKINGS GRASSOIS
MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire

Comme nous le verrons dans la délibération qui suit, nous allons proposer de confier la gestion du stationnement payant de surface de la Ville à la Régie des Parkings Grassois.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 105 REGIE DES PARKINGS GRASSOIS
STATIONNEMENT DE SURFACE PAYANT
CONVENTION DE GESTION**

Monsieur le Maire

Le stationnement de surface a besoin d'être rénové en modernisant les moyens afin d'accroître l'efficacité d'occupation du domaine public.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

J'espère pouvoir vous faire changer d'avis car nous pensons pareil vous et moi.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

La commune perçoit aujourd'hui 130 000 € et il y a 30 000 € de frais. Sur votre proposition du stationnement en zone bleue sur le boulevard Carnot, Mathias Duval, ce sont des pistes qui sont à travailler. Aujourd'hui ce n'est pas le thème de cette délibération mais c'est de mettre en place les outils qui nous permettront de créer une meilleure rotation sur l'ensemble du stationnement de surface. Aujourd'hui nous avons, sur les 900 places de stationnement et les 400 qui sont payantes, un retour sur le fait qu'il y a une rotation jour de ces places de véhicules. Le but de cette délibération c'est de donner à la régie des parkings un personnel constant et des atouts pour mettre en place des services afin que l'on puisse augmenter la rotation des véhicules sur ces mêmes places de stationnement. Le but du jeu c'est de créer de la rotation. C'est pour ces raisons qu'aujourd'hui on prend en main ce dossier, pour créer cette meilleure rotation sur l'ensemble de la ville et du cœur de centre-ville.

Monsieur le Maire

Nous serons amenés à réfléchir au sein de la régie des parkings et au sein du Conseil Municipal pour travailler sur la politique tarifaire. Je rejoins votre position Monsieur EUZIERE de dire qu'il faut favoriser le dynamisme économique et commercial de nos boulevards et de nos avenues. La démarche que vous proposez et que je propose également, d'instaurer des zones bleues dont j'ai demandé les études sur un certain nombre de quartiers favorisant ainsi la rotation et le contrôle. Nous pourrions construire ensemble une politique tarifaire qui me semble incohérente aujourd'hui et nulle sur la ville. Nous devons avoir un paiement dissuasif au bout de la ½ heure afin d'imposer la rotation. Ce n'est pas populaire de parler de stationnement payant mais l'objectif est le même que de favoriser la rotation soit par un disque bleu soit par un horodateur. Il faut pour cela délibérer sur une politique tarifaire par zonage. Je souhaite la construire avec vous. Je souhaite que l'on réfléchisse à des zones de fortes rotations pour que le commerce s'y retrouve. Peut-être une politique tarifaire pour les riverains pour la nuit. C'est l'étape supplémentaire. Après avoir réformé notre parc d'horodateur, après l'avoir modernisé avec le paiement par smartphone, la possibilité de recharger à distance son stationnement, nous aurons à travailler sur ces questions de rotations, de zonages. En passant cette délibération cela ne veut pas dire que nous ne réfléchissons pas sur cette volonté de rotation la plus rapide possible, de contrôle du stationnement et de favoriser des flux financiers nouveaux à travers une politique de stationnement ambitieuse et audacieuse.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Notre groupe avait plusieurs questions sur cette délibération :

1. En quoi la régie des parkings est-elle plus compétente ou plus capable de gérer le stationnement de surface par rapport à la ville ?

2. Ne s'agit-il pas là finalement d'un moyen de renflouer les caisses de la régie des parkings qui va être impactée négativement par la destruction Martelly ? Et au lieu d'alléger les charges on enlève une partie des recettes de la ville pour les transférer sur la régie des parkings grassois pour qu'elle soit en équilibre.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Monsieur de FONTMICHEL si vous étiez venu aux commissions vous auriez pu l'entendre.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Nous ne sommes pas à la régie des parkings.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

On parle des commissions Monsieur CASSARINI.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Nous on veut être à la régie des parkings.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Aujourd'hui nous détenons une régie des parkings, cette régie gère le stationnement. Elle peut gérer aussi le stationnement de surface. C'est la logique de centraliser les choses.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

C'est plus logique que la ville gère le stationnement de surface.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

C'est comme si vous mettiez trois entreprises pour faire le même travail. Aujourd'hui il suffit d'en avoir une seule et qu'elle soit performante. Aujourd'hui il y a un investissement de 180 000 € pour les horodateurs et la régie des parkings a la capacité de pouvoir prendre en compte ces 180 000 € pour mettre en place une nouvelle politique de stationnement et de gestion du stationnement de surface. Concernant les tarifs tout est ouvert.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

En fait pour un petit investissement de 180 000 €, vous déléguez à vie plus de 90 000 € de recettes pour la régie des parkings.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Avez-vous bien lu les documents ?

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Pour 5 ans.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Ce n'est pas pareil.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

C'est un bon retour sur investissement.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Je ne sais pas si vous avez lu les documents en totalité mais la régie des parkings s'engage à verser 90 000 € que la ville perçoit chaque année en dehors des frais et au-delà de 200 000 € de chiffre d'affaire, 30 % seront reversés en plus à la commune.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Vous faites des prévisions de chiffres qui vont de 90 000 € à 200 000 €.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

C'est juste pour contrecarrer votre vision des choses. Vous pensez « vous êtes en train de prendre le stationnement de surface pour renflouer les caisses par rapport à Martelly ». Pas du tout, lorsque l'on dépasse 200 000 €, 30 % reviendront à la commune. C'est une question de bon équilibre et de bonne gestion.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Et de 90 000 € à 200 000 €, cela va où ?

Monsieur Pascal PELLEGRINO

C'est pour financer l'achat. Vous avez compris.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Ce n'est pas très net.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur PELLEGRINO pour ces éclaircissements qui font bien comprendre que les 90 000 € vont rentrer dans les caisses de la ville de la Grasse. Nous ne faisons pas des prévisions en disant que nous allons gagner plus de 200 000 € mais nous mettons un cadre dans lequel pour un volume de chiffre d'affaires qui dépasse les 200 000 €, 30 % retourneront dans l'escarcelle communale.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Autant faire l'investissement par la ville alors.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Deux points. Si au-delà des 200 000 €, 30 % reviennent à la ville, cela veut dire qu'on espère atteindre ces 200 000 €. J'ai l'impression que se dessine à travers cette délibération le fait que le stationnement à Grasse va coûter plus cher. Je constate qu'on a mis une tranche à 200 000 € et non pas à 1 000 000 €, parce qu'on sait très bien qu'une tranche à 1 000 000 € c'est illusoire. Ce qui prouve qu'il y a une volonté de les atteindre. Donc le stationnement à Grasse coûtera plus cher et comme on sait que la politique du stationnement est une politique très importante par rapport à Grasse puisque l'on sait que les gens ne viennent pas à Grasse par rapport à ce problème, comme le matraquage constant des PV par les caméras que les gens reçoivent chez eux. Le deuxième point c'est le fait que la politique du stationnement à Grasse va désormais, avec cette délibération, se décider à la régie des parkings. Or la régie des parkings c'est l'endroit d'où vous nous avez exclus. C'est gênant

car c'est un sujet central, important surtout avec la destruction du parking Martelly. Surtout que vous, au lieu de construire des parkings, vous en détruisez. Evidemment c'est un sujet important et vous nous excluez. Vous nous invitez à toutes les commissions où rien ne se passe.

Monsieur le Maire

Nous allons procéder au vote.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Cela vous gêne de me répondre.

Monsieur le Maire

La politique de tarification se fera en commission et au Conseil Municipal, ce n'est pas le rôle de la régie des parkings. C'est la politique de gestion qui se fera à la régie des parkings.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ne dites pas que la tarification de Martelly ne se décide pas à la régie des parkings, c'est faux.

Monsieur le Maire

Monsieur CASSARINI je vous demande de respecter les prises de parole. La politique de tarification se fait par l'organe délibérant qu'est la municipalité. Sur la question des prix vous offensez le travail qui va être fait en terme de détermination des prix.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je regrette de ne pas être associé à ce travail.

Monsieur le Maire

Vous avez souhaité vous-même ne pas être associé à ces commissions. La tarification de ce dont nous parlons dans cette délibération se fait en commission et au Conseil Municipal.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Moi je vous parle de la tarification du parking de Martelly.

Monsieur le Maire

Revenez à la délibération car après plus personne ne comprend. La tarification de cette délibération se fait au Conseil Municipal. On ne peut pas dire que le parking sera plus cher car on a prévu un cadre à 200 000 € avec 30 %. On déterminera une politique tarifaire qui pourra peut-être moins chère que celle d'aujourd'hui et qui permettra plus de rotation avec plus de contrôle. Nous allons travailler pour avoir une politique tarifaire adaptée à chaque quartier.

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Je ne peux pas laisser dire que les cameras servent à verbaliser des infractions au stationnement. Elles sont uniquement réservées aux infractions graves du code de la route. Les cameras ne surveillent pas les horodateurs.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre.

**RÉGIE DES PARKINGS GRASSOIS
STATIONNEMENT DE SURFACE PAYANT**

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

A la lecture de cette délibération, on ne pourrait être que d'accord, surtout quand il est affiché une recette de 90 000 € par an (plus une très aléatoire « part variable »: 30% au-delà de 200 000 €»). Mais, en fait, cette «recette» nouvelle n'est qu'un jeu d'écritures.

Le problème est **qu'en matière de stationnement, on est dans la continuité et même dans l'aggravation d'une politique de stationnement qui fait fuir** les Grassois du Centre ville et qui les fera encore plus fuir avec les choix qui sous-tendent cette délibération.

Ce n'est pas en installant des horodateurs performants que l'on « privilégiera l'activité économique » dans le Centre historique et le « Grand centre », mais en **créant des zones bleues et en s'assurant qu'au bout d'une heure ou une heure et demie, le véhicule qui a stationné est bien parti.**

Nous avons proposé que **le boulevard Carnot, l'avenue Mathias Duval, le boulevard Victor Hugo** soient mis **en zone bleue** (et non à horodateurs payants).

C'est la seule façon de contribuer au retour des clients et des Grassois en Centre ville.

Parce que **la démolition du parking Martelly** va faire perdre des recettes importantes, vous imaginez qu'en remplaçant des horodateurs anciens par des nouveaux, vous allez renflouer les caisses de la Régie municipale des parkings.

C'est illusoire.

Vous ne compenserez pas les pertes dues à la démolition du parking Martelly, mais vous dissuaderez les Grassois qui seraient encore tentés de se rendre au Centre Ville.

Ce qu'il faut **durant les 5 années de travaux de la ZAC Martelly**, ce n'est pas renforcer le stationnement payant, mais, au contraire, **étendre la gratuité** en s'assurant de la rotation effective des véhicules.

Pour ces raisons, nous votons **contre** cette délibération.

**2016 - 106 BATIMENTS COMMUNAUX
TRAVAUX DE SECURISATION DU CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT ANTOINE
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION PARLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire

La Ville de Grasse a décidé d'engager des travaux de sécurisation du mur de soutènement du chemin de la Chapelle Saint Antoine. Pour permettre la réalisation de cette opération, la Ville souhaite solliciter Madame Michèle TABAROT, Députée des Alpes-Maritimes, pour obtenir une subvention d'un montant de 15 000 € dans le cadre du fonds de dotation parlementaire.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 107 BATIMENTS COMMUNAUX
RENOVATION DE LA CHAPELLE DE SAINT MATHIEU
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION PARLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire

La Ville de Grasse a décidé d'engager la rénovation de la Chapelle de Saint Mathieu afin de conserver et valoriser le patrimoine historique communal. Pour permettre la réalisation de cette opération, la Ville souhaite solliciter Monsieur Jean-Pierre LELEUX, Sénateur des Alpes-Maritimes, pour obtenir une subvention d'un montant de 5 000 € dans le cadre de son fonds de dotation parlementaire.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Nous souhaiterions signaler ici qu'après tout l'argent que notre cher Sénateur a fait perdre à la ville, plus de 20 000 000 € pendant ses 20 ans de mandat, il était tout à fait heureux de le voir nous donner 5 000 € pour cette subvention destinée à une restauration et nous nous en félicitons.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

La ville de Grasse est propriétaire d'un mas provençal sis au 7 av Louis Cauvin, dans le quartier du Plan de Grasse. Ce site emblématique du hameau est en proximité immédiate avec les écoles du quartier.

Suite à d'importants désordres structurels du gros œuvre (murs, plancher R+2 et toiture), le mas du Collet a fait l'objet de gros travaux, béton armé de renforcement des murs et plancher du 2^{ème} étage avec la réfection complète de la toiture, nous obligeant à délocaliser les activités en place.

Ces travaux structurels terminés, la ville a souhaité profiter de ces difficultés pour retrouver une cohérence dans ce quartier, un plan de regroupement et réaménagement de ce site, afin d'en faire un véritable cœur de vie.

L'opération concerne la création des locaux suivants :

- * RDC : crèche du Collet
- * R+1 : cuisine et vestiaires de la crèche
bureau de Police Municipale
- * R+2 : mairie Annexe et ERIC (cours d'informatique)

La crèche sera orientée plein sud et bénéficiera d'un jardin avec jeux pour enfants. Son entrée sera indépendante des autres services publics positionnés dans les étages avec leur entrée commune en façade nord.

Les circulations, livraisons et marche en avant « du propre et sale » de la cuisine et du service des repas des enfants se feront grâce à l'ascenseur desservant les 3 niveaux et au monte-plat de la cuisine en R+1 qui descend les repas à la crèche en RDC.

Le bureau de Police Municipale est installé au 1^{er} étage.

Au 1^{er} étage, se trouvera également une salle de motricité partagée entre l'école maternelle voisine et la crèche.

La mairie annexe et l'ERIC seront aménagés au 2^{ème} étage.

Evidement l'ensemble des locaux seront aux normes actuelles tant au niveau PMR que sécurité incendie ERP, hygiène et petite enfance.

Les travaux d'aménagements seront réalisés en 2 phases :

1. Travaux d'aménagement et installation de la mairie annexe et du bureau de Police Municipale (actuellement Avenue Louis Cauvin) au R+2 et R+1 du Mas du collet (pour la fin d'année 2016 ou début 2017).
2. Travaux d'aménagement de la crèche en RDC et R+1 (cuisine/vestiaires).

L'ouverture de la crèche est prévue pour la rentrée 2017.

Nous avons sollicité Madame Michèle TABAROT, députée des Alpes-Maritimes, pour obtenir une subvention d'un montant de 7 500 € dans le cadre de son fonds de dotation parlementaire.

Monsieur Paul EUZIERE

Nous sommes d'accord pour demander une subvention à Michèle TABAROT ou plutôt à sa dotation parlementaire mais cette opération est estimée à 290 000 € H.T pour une crèche, les locaux de la police municipale et la mairie annexe sauf qu'on a acheté il y a quelques années la moitié du bar des Ormeaux qui est d'ailleurs en copropriété pour faire le poste de police, un espace culturel...cela fait partie du patrimoine de la ville, comptons une assurance, l'entretien, le projet semble l'avoir oublié puisque celui-là l'annule. J'aimerais savoir où est la cohérence entre les deux projets. Nous achetons et prévoyons des investissements pour la même chose sans grande continuité. J'aimerais comprendre.

Monsieur le Maire

Quelle est la volonté à travers ce projet ? D'abord c'est un lieu symbolique et pour vous convaincre, c'est un bon projet central, historique et patrimonial pour le Plan.

Monsieur Paul EUZIERE

Monsieur le Maire nous sommes d'accord là-dessus. La seule question c'est que faisons-nous du bar des Ormeaux ?

Monsieur le Maire

Effectivement il n'y a pas de continuité dans un projet initial qui était de mettre la mairie place des Ormeaux. C'est un choix différent que nous opérons. Nous prenons cette option dans un souci de rationalisation des fonds publics. Vous avez raison : plus il y a de sites plus il y a de fluides, d'assurance, de charge de personnel... Dans le mas du Collet nous allons ramener l'ERIC. Cet ERIC était dans des locaux que nous louons et nous allons supprimer le bail de l'ERIC. Nous allons ramener la mairie annexe et la police municipale qui est dans un site où on paye encore un autre loyer. Vous vous souvenez qu'on avait une crèche à Gambetta et lorsque je suis devenu Maire on a dû la fermer car il n'y avait pas d'accès sécuritaire en cas d'incendie. Nous avons positionné cette crèche temporairement dans le lieu des coccinelles et nous nous sommes engagés pour 2 ans auprès des assistances maternelles qui ont été délocalisées à la place du LEA derrière la poste. Nous avons souhaité mettre dans un seul site tous ces services. En ce qui concerne le bar des Ormeaux, acheté par l'ancienne municipalité pour ce projet d'installation de la mairie annexe, il est remis en question à travers cette délibération. Aujourd'hui nous avons dans ce bar « Lou Cepoun » une association planoise qui occupe ce site.

Monsieur Paul EUZIERE

Il y a 290 000 € de prévu dont 49 % de subventions demandées donc 150 000 € pour la ville. Nous n'avons pas acheté le bar des Ormeaux, au prix que nous avons payé, pour une association « Lou Cepoun ».

Monsieur le Maire

Aujourd'hui nous avons fait un choix de rationaliser les services dans un seul site ensuite nous devons débattre ensemble de la destination du bar des Ormeaux. Nous avons un plan de financement à 290 000 € H.T. Pour ce projet j'ai obtenu, par écrit, du fonds de soutien de l'investissement de l'Etat une participation de 140 000 €, une participation de la CAF de 55% des travaux sur la partie de la crèche, 7 500 € de la réserve parlementaire de Michèle TABAROT. Ce qui va faire une participation de la ville minimisée. De plus nous gagnons 4 places de crèche par rapport à l'accueil précédent.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 109 BATIMENTS COMMUNAUX
AMENAGEMENT DU MAS DU COLLET
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT
PUBLIC LOCAL**

La Ville de Grasse a décidé de réhabiliter le Mas du Collet au Plan de Grasse pour y aménager un pôle de vie publique regroupant une mairie annexe, un local de police municipale et une crèche publique. Pour permettre la réalisation de cette opération, la Ville souhaite solliciter le Préfet des Alpes-Maritimes pour obtenir une subvention d'un montant de 140 000 € dans le cadre du programme de soutien à l'investissement public local.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 110 SUBVENTION A L'UNION NATIONALE DES PARACHUTISTES
EXERCICE 2016**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet le vote d'une subvention de 1 500 € pour l'achat d'un drapeau pour l'Union Nationale des Parachutistes du Pays de Grasse.

Madame Magali CONESA

C'est juste une explication de vote. Dans cette délibération il nous est demandé de verser une subvention de 1 500 € pour l'achat d'un drapeau pour l'Union Nationale des Parachutistes du Pays de Grasse. Outre le fait que la somme nous paraît excessive pour un drapeau, si on prend le temps de feuilleter des catalogues et comparer les prix, elle l'est d'autant plus au travers des baisses de subvention imposées aux associations grassoises y compris des associations d'aide à la personne. Par conséquent nous nous abstenons.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas que le drapeau mais la hampe et le matériel qui se rajoutent au simple drapeau. C'est le drapeau et ses accessoires.

Monsieur Ali AMRANE

En dehors de l'achat du drapeau il y a tout le brochage qui va être mis sur le drapeau.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent.

2016 - 111 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet de verser des subventions de fonctionnement à des associations à hauteur de 5 940 €.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 112 AMENAGEMENT DES ESCALIERS DU COURS
ET DES TRAVERSES PIETONNIERES
PARTICIPATION**

Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'élargissement et mise en accessibilité du cheminement piéton des escaliers du Cours Honoré Cresp, la commune a souhaité également sécuriser les traversées piétonnes permettant de se rendre dans le centre historique. Pour cela, elle a installé notamment un éclairage, avec dispositif lumineux, permettant de mieux appréhender, identifier et sécuriser les flux piétonniers. Lesdites traversées piétonnes se situent dans une courbe très prononcée et sont positionnées au niveau de l'entrée principale du centre historique, des musées et de l'usine à parfum. Au vu de l'intérêt de cet aménagement pour les magasins et l'usine FRAGONARD située aux abords des passages piétons, les parfumeries FRAGONARD acceptent de participer financièrement aux travaux d'aménagement des traversées piétonnes. Les travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Grasse. Les parfumeries FRAGONARD s'engagent à rembourser à la commune, sur présentation des factures, les dépenses inhérentes aux travaux à hauteur de 5 000 euros maximum.

Je vous demande de bien vouloir accepter la participation financière des Parfumeries FRAGONARD pour un montant de 5 000 euros.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 113 CINEMA STUDIO
MODIFICATION TARIFICATION NOUVEAUX DROITS D'ENCAISSEMENT**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet de fixer des nouveaux droits d'encaissement du Cinéma Studio, pour les membres de l'Office Municipal des Retraités et les membres du Comité des Œuvres Sociales de la ville de Grasse.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 – 114 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
VILLA MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD
REGIE DES RECETTES – TARIFICATION DES DROITS D'ENTREE**

Monsieur le Maire

Dans le cadre de la politique de tarification et de la recherche de nouvelles recettes du budget communal, il convient de rendre l'entrée au Musée d'Art et d'Histoire de Provence et de la Villa Musée Jean-Honoré Fragonard payante. Je vous propose donc qu'à compter du 1^{er} juillet 2016, le prix d'entrée au Musée d'Art et d'Histoire de Provence sera désormais de 2 €. L'achat du même billet donnera accès à la Villa Musée Jean-Honoré Fragonard.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 – 115 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
POLE ASSOCIE DOCUMENTAIRE**

Monsieur le Maire

Dans le cadre de cette convention, la ville de Grasse s'engage par l'intermédiaire de sa bibliothèque patrimoniale, la Villa Saint-Hilaire à :

- Participer au Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires (RNBFD) en mettant à jour la ou les notices descriptives de l'établissement.
- Favoriser au maximum l'accès à ses ressources par un signalement de l'ensemble des collections et avec une politique dynamique de numérisation et de valorisation des documents patrimoniaux.
- Faire mention du partenariat avec la BnF dans le cadre d'opérations de diffusion, de valorisation ou de promotion quand elles relèvent de son champ de coopération avec la BnF.
- Présenter les actions réalisées dans le cadre du partenariat sous la forme de participation à des publications, à des formations ou à des journées d'études ou des colloques.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet l'accord de désherbage des collections du réseau de la Bibliothèque et des Médiathèques de la Ville de Grasse.

Considérant qu'il faut retirer régulièrement des étagères des médiathèques annexes et de la bibliothèque Villa Saint-Hilaire des documents qui n'ont plus d'usage :

- soit en mauvais état physique (dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse),
- soit au contenu obsolète (et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche),
- soit jamais empruntés (qui ne correspondent plus à la demande du public),
- soit d'exemplaires multiples (nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins).

Considérant que cette procédure d'identification et de retrait des rayonnages est appelée désherbage.

Les destructions (appelées « le pilon ») ou dons sont licites mais le Conseil Municipal doit les autoriser car il s'agit d'actes modifiant la composition du patrimoine de la Ville.

Monsieur Damien VOARINO

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Je partage votre intervention et je vais demander à ce que chaque année avant destruction nous puissions avoir communication de cette liste pour contrôler. Je précise que la DRAC a donné l'autorisation à Monsieur le Conservateur en chef d'opérer à ces choix à hauteur de 5 %. Cela se fait dans toutes les bibliothèques de France.

Monsieur Paul EUZIERE

Peut-on porter sur la délibération la modification que vous venez d'acter ?

Monsieur le Maire

Je retire la délibération, je la fais modifier et on la repasse en septembre.

Monsieur Paul EUZIERE

Très bien.

Monsieur le Maire

Nous allons apporter les modifications nécessaires avant de vous représenter cette délibération.
La délibération 2016-116 est retirée de l'ordre du jour.

BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
DESHERBAGE DES COLLECTIONS

Intervention de **Damien VOARINO**,
Conseiller municipal, groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Cette délibération peut paraître anodine, elle ne l'est pas.

Il ne s'agit bien évidemment pas pour nous de mettre en doute la qualité du travail des services municipaux, néanmoins la protection du bien public et du patrimoine culturel des grassois est un des fondements de notre fonction d'élu.

Ici nous délégons ce devoir à autrui sans aucun moyen de vérification du bien fondé de chaque opération ni avant l'opération, ni après.

Nous estimons que la bonne démarche serait de remettre une liste des documents à déclasser, avec pour chacun la valeur estimée, que le conseil municipal approuverait et non pas que le conseil autorise les chefs d'établissement à déclasser tous documents qu'ils estiment, à juste titre ou pas, obsolètes.

A chacun son travail, à chacun ses responsabilités.

Nous voterons donc contre cette délibération.

**2016 - 117 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
PLAN D'ACTION POUR LE PATRIMOINE ECRIT
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à solliciter des subventions aux taux maximum auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 118 BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRAJET DES INTERVENANTS
SUR LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'adopter l'application d'une grille de prise en charge des frais de trajet des intervenants sur le réseau des bibliothèques et médiathèques de la Ville de Grasse.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 119 PROMENEURS DU TEMPS
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le spectacle historique estival « Les Promeneurs du Temps » à hauteur de 7 000 €.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 120 SIESTES PARFUMÉES SITE DU PONTET
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la mise en œuvre de Siestes Parfumées sur la place du Pontet à hauteur de 50% soit 4 355 euros.

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 121 METHODES ET DUREES D'AMORTISSEMENT
DES BIENS RATTACHES AU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire

Je vais céder la présidence de séance et la parole à Monsieur le 1^{ER} Adjoint.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Conformément à l'article 1er du décret n° 96-523 du 13 juin 1996 (article R 221-10 du code des communes) pris pour l'application de l'article L 2321-2 du C.G.C.T., les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, sont tenues de procéder à l'amortissement de leurs immobilisations.

Il vous est proposé de retenir, pour l'ensemble des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables la méthode de l'amortissement linéaire, le seuil de 500 euros TTC en valeur unitaire pour les biens qui feront l'objet d'un amortissement dérogatoire sur un an et pour chaque catégorie d'immobilisation amortissable, les durées figurant sur le tableau qui vous est présenté.

Je vous demande de bien vouloir approuver les méthodes et durées d'amortissement telles que définies dans les articles précédents.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Est-il prévu dans le cadre de la délibération d'appliquer la nouvelle méthode d'amortissement aux exercices précédents et ce pour faciliter les comparaisons et éventuels débats d'orientation budgétaire futurs ?.

Monsieur Philippe WESTRELIN

L'amortissement est toujours le même. Ce sont des compléments qui sont rajoutés. C'est sur la nouvelle nomenclature.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Ce sont des compléments sur certains biens immeubles.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Sur des nouveaux comptes qui sont apparus par rapport à la nouvelle nomenclature.

Madame Magali CONESA

Je donnais juste une précision à Monsieur de FONTMICHEL en disant que la durée d'amortissement modifie quand même le résultat.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Il faut appliquer les nouvelles règles comptables aux exercices précédents pour juger de l'évolution d'une situation financière.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Ce sont des opérations d'ordre budgétaire. Elles sont neutralisées en recette et en dépense. Il n'y a pas d'incidence.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 122 RENOUELEMENT URBAIN
CONCESSION AMENAGEMENT CENTRE HISTORIQUE
CONVENTION AVANCE DE TRESORERIE VILLE DE GRASSE – SPL GRASSE
DEVELOPPEMENT**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Vu les demandes de subventions en cours d'instruction, tant par les services du Conseil Régional PACA que du Conseil Départemental des Alpes Maritimes concernant les îlots Mougins Roquefort, Goby et Four de l'Oratoire, et du décalage de leurs versements, il vous est proposé la mise en place d'une avance de trésorerie par la Ville de Grasse à la SPL Pays de Grasse Développement, d'un montant de 400.000 euros. Le versement effectif de cette avance sera dépendant du plan de trésorerie de la Ville de Grasse de façon à ne pas occasionner de frais supplémentaires à la collectivité.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'avance de trésorerie de la Ville de Grasse à la SPL Pays de Grasse Développement, d'un montant de 400 000 €, dont le remboursement devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2016 et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

Monsieur Damien VOARINO

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Philippe WESTRELIN

C'est juste pour éviter des frais financiers à la SPL alors que nous avons une trésorerie qui nous permet de le faire.

Madame Myriam LAZREUG

Cette avance est justifiée sur le fait que les subventions ne sont pas encore versées. Est-ce du retard ou un délai normal ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

C'est un peu de retard.

Madame Myriam LAZREUG

Quel est le motif ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

C'est uniquement l'instruction des services.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ce sont les fonctionnaires qui n'ont pas rendu les dossiers à temps ? Que s'est-il passé ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Je ne sais pas mais quelque fois c'est un peu plus long.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Ce n'est pas un retard dû par la SPL ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Non pas du tout.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est le service qui doit donner les subventions qui est un peu en retard.

Monsieur Philippe WESTRELIN

C'est ce qu'on appelle le délai d'instruction. Le délai de retard n'était pas prévu. La ville de Grasse a la possibilité de faire une avance et de façon à ne pas engendrer des frais financiers elle procédera après votre autorisation à cette avance qui dans tous les cas sera remboursée avant fin décembre.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Moi je m'interroge sur les retards et vous n'êtes pas capable de me donner une réponse.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il suffit qu'une commission soit en retard. Lorsque l'on passe une date de commission, après c'est reporté à trois mois.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Sommes-nous sûr d'avoir les subventions ?

Monsieur Philippe WESTRELIN

Bien sûr car c'est voté. C'est juste le déblocage intermédiaire.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Merci.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT URBAIN
CONCESSION D'AMÉNAGEMENT CENTRE HISTORIQUE
CONVENTION AVANCE DE TRÉSORERIE
VILLE DE GRASSE / SPL GRASSE DÉVELOPPEMENT**

Intervention de **Damien VOARINO,**

Conseiller municipal, groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Nous allons voter cette délibération étant entendu qu'il est bien spécifié dans la convention que le remboursement intégral de cette « avance de trésorerie » devra être effectué au plus tard le 31 décembre 2016, quelque soit la proportion des subventions obtenues.

Nous serions opposés à toute initiative ne comportant pas cette clause.

**2016 - 123 REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES
(FPIC) 2016
ADOPTION D'UN REGIME DEROGATOIRE DE REPARTITION LIBRE**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le fonds national de péréquation intercommunal et communal consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à d'autres, moins favorisées fiscalement et financièrement.

La répartition de droit commun calculée par l'Etat s'établit comme suit :

Montant prélevé	1 384 253 €	
Part EPCI	459 692 €	33,21%
Part communes	924 561 €	66,79%

Avec une participation de la Ville de Grasse à hauteur de 490 135 euros.

La répartition dérogatoire qui vous est proposée est analogue à celle qui avait été effectuée en 2015, basée sur des modalités fixées librement, et sur une prise en charge du prélèvement global à hauteur de 75% par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et 25% par les communes membres soit :

Part EPCI	1 038 190 €
Part communes	346 063 €

Avec une participation de la Ville de Grasse à hauteur de 183 458 euros.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la répartition de droit commun reprise et représentant un montant de prélèvement de 490 135 € pour la Ville de Grasse ; se prononcer sur l'adoption d'un régime dérogatoire de répartition libre ; et répartir pour 2016 le prélèvement présenté à hauteur de 183 458 € pour la commune de Grasse.

Monsieur Stéphane CASSARINI

On me fait beaucoup d'observations concernant mes absences aux commissions mais je constate que notre Maire n'assiste jamais à un Conseil Municipal en totalité et dès qu'il s'absente il y a une volatilité de la part des élus de la majorité. Je tiens à faire remarquer le caractère très peu sérieux des élus de la majorité.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Monsieur CASSARINI avez-vous des observations concernant cette délibération ?

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL

Est-ce que c'est 183 458 € que nous avons à payer suite à la délibération sur le régime dérogatoire ? Dans quelle mesure allons-nous participer plus au niveau de la Communauté d'Agglomération ? Est-ce que cette moindre somme que nous payons au niveau communal ne la retrouvons nous pas majorée au niveau de notre versement intercommunal ?

Monsieur Paul EUZIERE

La question de Monsieur de FONTMICHEL est pertinente et on a la réponse. Ce régime dérogatoire est exceptionnel et c'est la dernière année où l'on peut en bénéficier. Actuellement c'est l'Agglo qui se substitue pour l'essentiel aux communes. Ce n'est pas la règle générale et l'Agglo, vu ses finances ne pourra pas continuer dans cette voie, cela a été abordé lors de la commission des finances de l'Agglo. Il faut prévoir une part beaucoup plus importante l'année prochaine.

Monsieur Philippe WESTRELIN

C'est effectivement une dérogation et il est possible que les finances de l'année prochaine ne permettent pas cette opération.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est certain cela a été annoncé publiquement en Conseil d'Agglo et en commission des finances.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il y a deux parts, une part Agglo et une part ville. Dans ce cas elle sera supérieure.

Monsieur Paul EUZIERE

Cette part est modifiable et c'est précisément le but de la dérogation et de ces votes. Il faut savoir que l'année prochaine elle sera modifiée et que la ville aura un montant plus important à prévoir dans ce fonds de péréquation.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Si elle est modifiée, ce sera d'une façon moindre.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 124 CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE SUR LE SITE MARTELLY AVENANT N°2

Monsieur Philippe WESTRELIN

Le quartier dénommé Martelly a été identifié comme secteur stratégique de renouvellement urbain du centre ville de Grasse. La volonté est de lui donner une vocation économique très affirmée et permettant le renforcement de l'attractivité du centre ville. La commune de Grasse a approuvé par délibération de son conseil municipal le 4 juillet 2013 le dossier de réalisation de la ZAC Martelly. Le projet d'aménagement et de constructibilité devrait aboutir à la programmation suivante :

- 10.000 m² de plancher commercial dont :
- Le Monoprix repositionné au sein du site (dans une version optimisée et moderne) – 2.400 m²
- 6 salles cinéma (1.020 places) avec un restaurant intégré
- Un hôtel de 70 à 90 chambres par l'extension de l'hôtel Oasis
- 8.100 m² dédiés à la production de 147 logements dont 36 locatifs sociaux, 111 accessions libres
- Parkings : (Reconstitution des places démolies et production de places complémentaires) : 717 places prévues contre 560 actuellement – 147 places dédiées aux logements

Parking Martelly : démolition + reconstruction

Parking Notre Dame des Fleurs : Maintenu pendant toute la durée du chantier.

Par convention en phase « impulsion » signée le 21 décembre 2011, l'EPF PACA assure une veille foncière sur ce secteur. Un avenant n°1 a été signé le 30 Avril 2013, permettant à l'EPF PACA de constituer le dossier de Déclaration d'Utilité Publique et d'être le bénéficiaire des arrêtés déclaratifs d'utilité publique et de cessibilité, de prolonger la durée de la convention en fonction du planning de la DUP et d'augmenter l'engagement financier de l'EPF PACA afin de couvrir l'ensemble des acquisitions du périmètre opérationnel.

Le montant de la convention initiale prévoyait une intervention de l'EPF PACA à hauteur de 4, 5 millions d'euros HT.

Ce montant correspond au montant maximum hors actualisation sur lequel la commune est engagée pour racheter à l'EPF PACA les biens qu'il aura acquis en cas d'absence de toute sortie opérationnelle au terme de la convention.

Par arrêté du 12 novembre 2014, le préfet des Alpes Maritimes a déclaré le projet d'utilité publique au profit de l'Etablissement Public Foncier PACA l'opération d'aménagement du secteur Martelly.

Une ordonnance d'expropriation a été prononcée le 25 mars 2015 et l'EPF PACA a saisi la juridiction compétente en matière d'expropriation afin de fixer le montant des indemnités revenant aux propriétaires expropriés.

Pour permettre de mener jusqu'à son terme les procédures d'expropriation et d'éviction permettant la libération effective des emprises foncières, il est nécessaire d'augmenter l'engagement financier de la convention à hauteur de 6 millions d'euros.

En outre, il est nécessaire d'adapter la convention initiale aux nouvelles règles du Programme Pluri-Annuel de l'EPF PACA 2016-2020 approuvé par son Conseil d'Administration en date du 20 Juillet 2015, notamment d'introduire les nouvelles modalités de détermination des prix de cession.

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de l'avenant n°2 ci-annexé à la convention d'intervention foncière sur le site Martelly.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur Philippe WESTRELIN

J'ai du mal à vous laisser dire qu'il s'agit d'une rallonge d'un million et demi puisque cette rallonge a été intégrée dans le bilan prévisionnel de la ZAC et votée au CRAC de décembre 2015.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est bien une rallonge car on passe à 6 000 000 € au lieu de 4 500 000 €

Monsieur Philippe WESTRELIN

Nous étions dans un prévisionnel de rachat, les choses avancent, nous avons des précisions sur les prix, c'est une globalité de financement. C'est équilibré dans le budget. Si nous achetons 3 nous revendrons 3.

Monsieur Paul EUZIERE

On verra ce que l'on revendra. D'expérience, les conventions avec l'Etablissement Public Foncier, on sait que l'on ne vend pas tout. Donc c'est à risque car la SPL Pays de Grasse Développement devra éponger par voie de conséquence la ville.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Ce sont des supputations que vous faites. Il n'y a aucune raison que cela arrive.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce ne sont pas des supputations mais le texte de la convention passée avec l'EPF.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Il est évident que lorsqu'ils achètent nous avons un portage derrière, c'est compris dans les frais financiers et c'est de cette manière que cela sera revendu.

Monsieur Paul EUZIERE

Ou pas.

Monsieur Philippe WESTRELIN

C'est prévu dans la convention et il n'y a pas de raison que cela ne soit pas fait.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Je rejoins l'interrogation du groupe de Paul EUZIERE. C'est de la folie pour nous de faire porter cette somme, il y a beaucoup d'incertitude à la sortie de ce projet. Est-ce que ces 6 000 000 € vont nous aider à financer l'EPF ? Avez-vous un engagement ferme et définitif pour le montant des 6 000 000 € de la part des racheteurs des commerces de Bouygues, des preneurs des baux et aussi de l'immobilier qui va être construit sur cette zone ? Simple question et sans objet de polémique bien entendu.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Lorsque vous faites une opération immobilière vous comptabilisez l'ensemble des frais pour créer cette opération et à partir de là vous établissez un budget qui vous permettra de couvrir la totalité des frais. C'est ce qu'a fait la SPL et l'aménageur doit couvrir ce budget qui est équilibré. On peut toujours dire : « et s'il se retire ? »

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

La question est simple : est-ce que vous avez des promesses d'acquisitions définitives immobilières pour un montant de 6 000 000 € sur ces plans qui vont être construits ?

Monsieur Christophe MOREL

Vous savez que sur des projets immobiliers il y a toujours des conditions suspensives d'obtentions de permis. Ce n'est jamais définitif.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Aujourd'hui vous avez des promesses d'achats fermes et définitives pour les 6 000 000 € du projet Martelly sous conditions suspensives d'autorisations de permis de construire ?

Monsieur le Maire

Je prends la parole et j'en profite pour reprendre la présidence.

Oui nous avons un accord sur les biens et les prix qui ont été listés et fléchés et la délibération suivante permet la promesse de vente des parkings et des espaces publics. L'ensemble de ces biens qui sont achetés par l'EPF correspond aux biens qui seront vendus au prometteur concepteur et nous avons cet accord sur le prix, sur les biens entre la SPL et Bouygues Immobilier. La promesse sera signée en juillet.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Donc non. En juillet nous sommes en juin. Ce n'est donc pas signé.

Monsieur le Maire

La promesse sera signée et nous avons un accord entre la SPL et Bouygues Immobilier sur la question des prix et des biens.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

On ne peut pas délibérer une fois que vous aurez signé la promesse d'achat ferme et définitive auprès des acteurs et notamment auprès de Bouygues Immobilier ?

Monsieur le Maire

Nous délibérons et après nous signerons la promesse au mois de juillet. Il faut d'abord acheter et après on signe la promesse.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

On peut signer une promesse sans avoir les fonds.

Monsieur le Maire

C'est ce qu'on a évoqué avec l'EPF. L'accord est total sur le prix et les biens. Nous devons être préalablement titrés.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

La promesse concerne les 6 000 000 € ?

Monsieur le Maire

Une promesse qui va lier la Ville avec la SPL sur les biens et la destination et une promesse entre l'EPF et la SPL pour pouvoir faire l'opération immobilière et ensuite la SPL et Bouygues qui seront les co-contractants définitifs de l'opération.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Quel est le prix de l'opération entre la SPL et Bouygues Immobilier ? Un accord doit se faire sur un prix.

Monsieur le Maire

Vous avez dans les annexes 8 410 000 € plus les participations de ZAC.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

Donc Bouygues Immobilier s'engage à acheter à la SPL Grasse Développement 8 410 000 € pour la réalisation des biens construits lors du projet Martelly.

Monsieur le Maire

Oui. 7 500 000 € dans la promesse entre Bouygues et la SPL.

Monsieur Philippe Emmanuel de FONTMICHEL

C'est cette promesse qui sera signée en juillet.

Monsieur Paul EUZIERE

Ils achètent quoi ?

Monsieur le Maire

Ils achètent les voiries, les droits à bâtir, l'ex MONTLAUR.

Monsieur Paul EUZIERE

La voirie est estimée à deux euros.

Monsieur le Maire

Ils achètent tout pour faire l'opération et les droits à bâtir. Ce qui n'est pas compris c'est l'assiette foncière de Monoprix. Ils traiteront directement avant la partie immobilière de Monoprix.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce n'est pas l'EPF qui gère Monoprix ?

Monsieur le Maire

C'est directement Bouygues Immobilier qui traitera avec Monoprix .Ce n'est pas l'EPF qui fait le portage immobilier en achetant à un groupe tel que Monoprix. C'est Bouygues qui traite directement avec Monoprix.

Monsieur Paul EUZIERE

Qui va vendre ? Qui ne sera plus propriétaire des murs ?

Monsieur le Maire

Monoprix a été racheté par Casino sur le plan National. Casino a une filière immobilière et j'ai rencontré la direction Nationale de l'immobilier qui a cette stratégie de dire qu'on n'est plus propriétaire des murs. On récupère le prix du foncier, on passe sur une partie de charge foncière financière d'exploitation pour diminuer leurs résultats nets fiscaux. Ils ne veulent pas rester propriétaire des murs dans la future opération. Ils veulent être locataires de Bouygues.

Monsieur Paul EUZIERE

Vous vous rendez compte qu'ils peuvent partir du jour au lendemain à partir du moment où ils ne sont plus propriétaire des murs.

Monsieur le Maire

Il y a une promesse entre eux. Ils n'implantent pas 2 500 m² pour repartir du jour au lendemain. Ils ont négocié et ce n'est parce qu'on est propriétaire des murs que l'on ne part pas plus facilement.

Monsieur Paul EUZIERE

C'est plus facile de partir lorsque l'on a un fonds de commerce que lorsque l'on a un fonds de commerce plus les murs.

Monsieur le Maire

Il y a beaucoup de structures qui se délocalisent et qui sont propriétaires des murs.
A Grasse nous avons BIOLANDES qui portent 10 000 000 € de foncier et cela ne les a pas empêché de partir. Ce n'est pas un argument. L'argument est que lorsque l'on fait la création d'un magasin « nouvelle génération » d'un seul étage de 2 500 m² en plein cœur de ville et s'ils font l'investissement afin de préparer la chaîne de froid, le stockage, les alimentations, les nouvelles caisses, l'éclairage, c'est logique de dire qu'ils ne partiront pas du jour au lendemain car l'amortissement de tout cela c'est au moins sur 7 ans au niveau de l'exploitation. J ; e pense qu'ils ne sont pas prêts de partir s'ils s'engagent sur 2 500 m² d'installation.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Madame BANCEL, Madame SANJUAN (2voix) votent contre.

**CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE
SUR LE SITE MARTELLY
Avenant n° 2**

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la ZAC Martelly et elle est d'ordre financier.

Il nous est demandé ici une nouvelle « rallonge » de 1,5 millions d'€ pour couvrir les acquisitions foncières que l'Etablissement Public Foncier devra réaliser pour le compte de la ville.

Je voudrais souligner que la convention avec l'EPF était initialement de 2,5 millions d'€, puis que le 13 février 2013 a été voté un « avenant n°1 » qui augmentait le portage financier de 2 millions d'€.

Aujourd'hui, vous nous proposez ce nouvel « avenant n°2 » qui augmente encore ce portage de 1,5 millions pour atteindre 6 millions d'€.

Le premier coup de pioche n'a pas encore été donné, nous en sommes déjà à un deuxième avenant avec l'EPF qui augmente les coûts et les risques pour la Ville.

Je voudrais rappeler ce que j'ai dit dans cette même salle le 4 juillet 2013 lors du vote sur l'approbation du dossier de ZAC par l'équipe de M. Leleux.

« Le troisième point concerne **la question du coût de cette ZAC pour le budget de la Ville et les montages financiers** qu'on ne peut ignorer.

La délibération (2013-160) énumère toute une série d'objectifs et d'aménagements à réaliser sans indiquer le moindre montant.

Or, **les aménagements publics projetés ont un coût** dont il faut que chacun mesure la hauteur.

Ils ont été chiffrés à **5 348 790 €**.

Ces 5,3 millions d'€ correspondent aux démolitions, réseaux VRD, ouvrages particuliers (bassin de rétention, postes ERDF, poteaux incendie ...), ouvrages de voirie et aménagements paysagers.

Mais, il faut ajouter aussi, car cela correspond à un emprunt différé qui ne dit pas son nom **le portage financier pour l'Etablissement Public Foncier (EPFR) de 4,5 millions d'€** qui a fait l'objet d'une convention votée en conseil municipal du 14 février 2013 [délib. 2013-19] pour **la maîtrise foncière de la ZAC.**

Lors du débat sur cette délibération, le portage financier par l'EPFR, nous avons expliqué notre vote négatif par le risque qu'il induit et qui est réel. La fin de cette convention est fixée au 31 décembre 2019.

Si à ce moment là, les commerces, l'hôtel, le parking de 650 places, le cinéma multiplex ne sont pas réalisés, **les frais incomberont à la Ville ».**

Aujourd'hui, avec cette délibération, nous rajoutons 1,5 millions de plus d'€.

C'est autant de risques financiers en plus.

Ces portages financiers ne sont en bout de course que de l'endettement déguisé et à hauts risques.

Ce que nous avons annoncé est en train de se réaliser : dérapage du calendrier et de la durée des travaux, dérapage financier et augmentation des risques.

Nous ne vous suivrons pas dans cette voie.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Toujours dans le cadre de la réalisation du projet MARTELLY, je vous rappelle que l'aménagement de la zone a été confié par concession à la Société Economie Mixte Grasse Développement aujourd'hui S.P.L. Pays de Grasse Développement. Conformément à l'article 2 de l'avenant n°2 à la convention publique d'aménagement, la Ville de Grasse doit céder, en pleine propriété, à l'aménageur public, l'ensemble des terrains d'assiette et constructions devant être démolies ou restructurées lui appartenant à l'euro symbolique afin de réduire la charge financière de l'opération au débit de la Collectivité. Il s'agit d'une part, de la totalité de voiries urbaines actuellement affectées à la circulation publique (l'Allée du 8 mai 1945 et la Traverse Riou Blanquet) qui feront l'objet d'une procédure de déclassement, dont le principe sera adopté à l'occasion du même conseil municipal. D'autre part, d'immeubles bâtis (la totalité du parking public « MARTELLY » après désaffectation ainsi qu'un local commercial de 230 m²). Il est précisé que la cession au bénéfice de la SPL Pays de Grasse Développement des biens du domaine public se fera après que leur désaffectation et leur déclassement aient été constatés. Seul le local dénommé MONTLAUR ne sera pas cédé à l'euro symbolique et fera l'objet d'une cession au prix de 184 000 euros.

Je vous demande de bien vouloir adopter le principe de la cession à la SPL Pays de Grasse Développement des biens immobiliers bâtis ou non moyennant le versement ;

- d'une somme d'un euro symbolique après désaffectation et déclassement des espaces relevant du domaine public, à savoir le parking public, l'ensemble des voiries et le délaissé.
- de la somme de 184 000 € correspondant à la valeur vénale du local commercial dépendant du domaine privé communal, constituant le lot n°2 de l'état descriptif de division affectant la parcelle BE 285.

Et autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire et notamment la ou les promesses de vente ainsi que tous actes authentiques destinés à identifier les espaces vendus.

Monsieur Paul EUZIERE

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Vous savez que le local MONTLAUR est dans l'escarcelle communale depuis 1970, il est cédé à ce tarif-là. Vous avez raison de souligner que c'est cédé à Grasse Développement et que Grasse Développement aura la charge de la destruction et portera cette charge là et après la revendra ensuite au promoteur concepteur. Grasse développement va porter cette opération de démolition et de déconstruction et après travaillera sur les droits à bâtir.

Monsieur Paul EUZIERE

Donc on revend tout à Bouygues pour 7 500 000 €.

Monsieur le Maire

La globalité avec l'opération de déconstruction qui aura été faite et purgée par la SPL.

Monsieur Paul EUZIERE

La démolition c'est la SPL.

Monsieur le Maire

Vous l'avez dans le bilan financier.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je lis que le projet prévoit de construire 6 salles de cinéma et 147 logements. Pour ces 6 salles et ces 147 logements il est prévu de construire 147 places en plus de ce qu'il existe aujourd'hui. 147 places pour 147 logements cela veut dire une place par logement ce qui est nettement insuffisant et va accroître les difficultés qu'on a à stationner à Grasse et ce qui m'effraie c'est que l'on va construire 6 salles de cinéma (1020 places) et aucune place de stationnement pour un cinéma. Je suis étonné d'autant plus qu'ayant discuté avec vous, vous semblez tenir aux 2.5 places pour le logement privé. Et là je vois 147 pour 147. Cela ne me paraît pas possible ou très inquiétant. Comment réglez-vous le problème ?

Monsieur le Maire

A chaque fois vous rendez les choses inquiétantes dans une stratégie qui est la vôtre.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

Savez-vous combien nous possédons de places de parkings entre Martelly et Notre Dame des fleurs ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

J'ai posé une question, j'attends la réponse.

Monsieur Pascal PELLEGRINO

557 places de parkings publics et il va y en avoir 573 et 160 de plus pour les logements. Aujourd'hui le ratio du parking Notre Dame des Fleurs est égal à 50% d'occupation. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui nous avons 225 places. Si on prend le ratio pour les places de cinéma, vous annoncez 1 020 places, et lorsque l'on parle avec Cap Cinéma ils vous disent qu'il faut prévoir 200 véhicules, c'est une moyenne. 225 places occupées aujourd'hui dans le contexte actuel, il reste 225 places de véhicule, juste dans le parking Martelly Notre Dame des Fleurs. Ensuite on a décidé de créer un corolaire avec le stationnement de surface pour mieux le gérer. En plus on a le parking de la Roque où on a 500 places avec un taux d'occupation à 50 %. Sur le parking de la Roque nous avons déjà engagé 300 000 € de travaux et je vous invite à venir le visiter. Nous avons donc sur ce parking une dynamique de 250 places de stationnement avec un cheminement qui va arriver directement au pied de Martelly dans le futur. Voyez-vous le schéma ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Oui je vois le schéma et malheureusement le problème est grave.

Monsieur le Maire

Nous avons compris que vous êtes très inquiet. Je vais vous amener les éléments qui vont vous rassurer. Vous évoquez certaines inquiétudes. Ce que vous dites n'est pas infondé. Vous vous demandez s'il y aura assez de places de stationnement dans le futur projet de Martelly lorsqu'on sait qu'il y aura 147 logements en plus et donc plus d'habitants, plus de clients puisqu'on aura des cinémas, des commerces. Nous souhaitons apporter une offre commerciale nouvelle à la ville de Grasse qui en a besoin. Pour avoir été au sein de la régie des parkings lorsque vous faisiez partie du groupe de Monsieur EUZIERE, le taux d'occupation de la régie des parkings est de 50 %. C'est un élément factuel que vous avez Monsieur CASSARINI, n'est-ce pas ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il vient de m'être communiqué par votre adjoint.

Monsieur le Maire

Vous le saviez car vous avez assisté au débat d'orientation budgétaire où nous avons évoqué la fréquentation et le chiffre d'affaire des parkings. Dans ces 50 % du taux d'occupation il nous reste 50 % de places à commercialiser.

Monsieur Stéphane CASSARINI

C'est une moyenne et cela veut dire que l'été on est plein.

Monsieur le Maire

Vous avez raison c'est une moyenne qui prend l'intégralité de la fréquentation. Nous avons voté ensemble à la régie des parkings, l'augmentation que nous avons réussi à susciter dans le centre-ville et les augmentations du chiffre d'affaire et le paiement du samedi pendant l'été. Cela a généré pour nous des recettes supplémentaires inattendues et nous avons ensemble travaillé pour qu'en fin d'exercice 2015 nous puissions faire un maximum d'investissement. Nous avons étudié pour avoir un résultat fiscal le plus bas possible pour diminuer l'imposition de notre société et pour injecter le maximum d'argent dans la modernisation de notre outil. Nous avons choisi ensemble de rénover les 12 étages du parking de la Roque. Nous nous sommes dotés avec les 36 000 € en fin d'exercice, de caméras à chaque étage pour sécuriser ce parking et créer des boxes qui vont permettre une location plus chère afin de proposer un service supplémentaire pour que des gens aient des voitures enfermées dans des boxes. Si nous avons eu cette politique de développement et de modernisation du parking c'est pour que demain nous puissions le remplir. Cette modernité c'est pour qu'on ait davantage de clients et l'ambition dans ce projet c'est qu'on puisse utiliser un maximum de stationnement sur la Roque en complément. Vous savez lorsqu'on est dans le virage de Gambetta où il y avait les véhicules « 2CV », le pied du cinéma avec des ascenseurs en verre vient ici. Nous travaillerons avec un cheminement piéton jusqu'au parking de la Roque. Nous aurons aussi à travailler sur la politique tarifaire des parkings. Nous aurons à travailler sur le flux des personnes qui viendront en terme de cinéma et renforcer nos espaces, tel que la Roque, en attractivité et en possibilité d'offrir des stationnements en concordance. Concernant les logements, il y aura 36 logements sociaux soit 36 places de parkings affectées au 36 logements sociaux, ce qui est conforme à la règle du plan local d'urbanisme et de logements sociaux.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Sont-ils comptabilisés dans les 147.

Monsieur le Maire

Absolument. 111 logements en accession à la propriété où vous avez raison de signaler que ce sont deux places à affecter et nous travaillerons dans la production de parkings supplémentaires, soit en produisant ce volume de 147 places de parkings.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Dans le 147, vous avez 36 parkings pour les logements sociaux et 111 ce qui nous fait un total de 147.

Monsieur le Maire

36 places de parkings plus 111 fois 2.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Où trouve-t-on les 111 qu'ils manquent ?

Monsieur le Maire

Nous devons ouvrir cette négociation avec la régie des parkings. Ce qui est proposé c'est la maquette de préparation et on est en mesure de faire progresser les choses. Tous les deux mois il y a une réunion technique qui se tient au Palais des Congrès qui est ouverte au public et où on évoque cette question des parkings. Dans les réunions de travail qui sont faites les comités techniques sont ouverts à la population. Il faut que vous veniez Monsieur CASSARINI.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Invitez-moi et je viendrai.

Monsieur le Maire

C'est important de pouvoir échanger, travailler et revenir vers Bouygues Immobilier avec des modifications nécessaires. Avec Cap Cinéma nous avons évoqué que l'occupation d'un siège c'est 15 % de la journée. Le taux d'occupation du cinéma, à Polygone, est de 15 % sur les 1 022 places. Nous avons l'ambition d'aller plus loin. Nous devons proposer un certain nombre de solutions. Soit vous dites je combattrai le projet Martelly et j'en fais une question de combat politique donc j'affole et je fais des tribunes afin d'expliquer que ce sera la catastrophe soit on contribue de manière constructive comme je le fais en vous écoutant et en intégrant vos propos. Nous devons développer les poches de stationnements et tout cela doit s'intégrer dans une réflexion globale à la lumière et à la lecture des flux de fréquentation et de la saisonnalité.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Si je résume, le cinéma a besoin de 200 places. Martelly est en moyenne à 225 places donc cela laisse 225. C'est 225 places moins les 200 du cinéma, il reste 25 places. Si j'interviens maintenant c'est avant que le projet soit réalisé. La seule fois où nous en avons parlé c'était à la régie des parkings et c'est la raison pour laquelle, le fait de ne pas faire partie de cette régie est préjudiciable car c'est le seul endroit où nous avons parlé de ces problèmes de stationnement. Le cinéma a besoin de 200 places.

Monsieur le Maire

C'est en heure pointe le vendredi et le samedi soir.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Si je vous concède le côté heure de pointe il y a aussi la moyenne. Espérons que ce soit 200 places et même 220 places. En moyenne Martelly avait 225 places vacantes ce qui veut dire que ces 225 places sont presque totalement utilisées par le cinéma. Il reste 25 places qui sont censées absorber les clients supplémentaires car l'objectif de ce projet c'est de drainer une clientèle croissante. Nous ne prévoyons donc que 25 places. Ces 25 places sont aussi censées absorber 36 places pour les logements sociaux.

Monsieur Christophe MOREL

Pour accélérer votre calcul ajoutez les autres parkings. Cela va prendre une heure pour effectuer votre calcul.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je comprends mais si je suis coupé tout le temps et si cela vous ennuie qu'on parle de ce sujet alors on s'arrête.

Monsieur le Maire

Monsieur MOREL voulait vous dire qu'il y a aussi 500 places à la Roque.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous venez de rendre compte que la Roque totalise de plus en plus d'abonnés. C'est très bien mais cela veut dire qu'il n'y a pas 500 places car nous avons un taux d'occupation de 50 %. Du côté les 225 places sont absorbées par le cinéma, je constate encore une fois que c'est le parking public qui va absorber les besoins du cinéma. En ce qui concerne les 147 logements (36 + 111) cela fait un déficit de 147 places et ce déficit on nous explique que les 36 se débrouilleront et les 111 on trouvera une solution mais on ne nous dit pas laquelle. Ce qui me gêne c'est que lorsqu'on nous a parlé du projet Martelly on nous a expliqué que le parking Martelly était détruit et reconstruit ce qui veut dire qu'il n'était que translaté. Là on constate que le promoteur construit 147 logements mais ne construit pas les 147 places qu'il aurait dû construire. Il aurait dû construire deux fois 147 alors qu'il va construire une fois 147. Nous allons nous retrouver avec un déficit de 147 places du fait des logements, un déficit de 200 places du fait du cinéma ce qui représente 345 places et on nous explique que ces 345 places qui vont nous manquer seront absorbées sans problème par le parking Martelly qui libère en moyenne 225 places. Je ne sais pas comment votre Adjoint fait rentrer 345 voitures sur 225 places mais il y a comme un petit problème de calcul.

Monsieur le Maire

Ce sont vos calculs qui sont orientés pour pouvoir dire cela.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Si vous pouviez en tenir compte cela ne serait pas mal.

Monsieur le Maire

Je tiens compte de tout mais votre débat est orienté. Nous avons entendu ce message de dire « aurons-nous assez de places de parkings ? » c'est un message qui revient vers moi.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Donc nous sommes d'accord la copie est encore à travailler.

Monsieur le Maire

Nous regardons un environnement global, la capacité, l'offre générale de stationnement. On doit développer la capacité du parking de la Roque. Nous devons travailler avec les contributions des uns et des autres auprès des promoteurs concepteurs, nous devons optimiser le domaine public afin de trouver des nouveaux espaces de stationnement, délibérer sur une nouvelle méthodologie de rotation, sur l'attractivité des parkings. Il est normal que les parkings publics absorbent les questions du cinéma. C'est le rôle du parking public d'accueillir le maximum de monde dans notre ville et dans notre centre historique. Les débats sont intéressants les contributions sont précieuses. Je vous invite à venir au comité technique.

Madame Valérie DAVID

Nous avons la chance de travailler avec un promoteur qui est très à l'écoute et disponible et je vous invite à venir. Il n'y a pas d'invitation nominative. C'est une invitation générale à la population. La prochaine sera en septembre et la date sera dans le Kiosque. Nous vous enverrons un mail.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Merci.

Monsieur le Maire

Martelly représente 2 hectares sur 10 hectares de centre-ville. Il est important d'analyser l'opération Martelly sur le périmètre de centre-ville, autour de cette programmation commerciale, de loisirs, de déplacement et de stationnement. L'opération Martelly doit s'analyser de manière plus large que simplement les 2 hectares concernés mais sur les 10 hectares de l'assiette foncière de centre-ville. Il existe 2 000 places de parkings en souterrain. 50 % font partie de la régie des parkings, 50 % Indigo et l'ensemble de ces espaces de stationnement doivent être pris en compte dans une analyse globale et on ne doit pas être restrictif. La création de 160 places de parkings privés pour les logements est quelque chose qui est important. Une centaine de places pourrait être pris en location à la régie des parkings. Une meilleure gestion de la rotation permettra une forte présence de clients supplémentaires par jour.

Monsieur Paul EUZIERE

S'il y a des zones bleues et pas si tout est payant.

Monsieur le Maire

S'il y a des zones bleues ou alors s'il y a des zones de gratuités qui deviennent très chères au bout de 30 minutes.

Monsieur Paul EUZIERE

30 minutes ou 1 heure.

Monsieur le Maire

On débattrà des règles et de la tarification comme je l'ai évoqué tout à l'heure à Monsieur CASSARINI au sein de cette assemblée du Conseil Municipal. Vous avez des zones comme la Palmeraie avec des véhicules qui 3 semaines, 1 mois occupent la même place. Je tiens à vous rassurer sur la fois la prise en compte de ces questions-là. Sur les débats et le travail que nous aurons à mener sur ces questions-là et sur les solutions et perspectives que nous devons trouver pour permettre une véritable attractivité.

Madame Myriam LAZREUG

Il a été dit que Grasse Développement était chargé de la démolition des biens dans le cadre de l'opération et qu'elle travaillerait sur les droits à bâtir. Quel est le coût de la démolition ? Et concernant les droits à bâtir est-ce que cela a déjà été calculé ?

Monsieur le Maire

Nous sommes sur une autre délibération

Madame Myriam LAZREUG

Oui mais on a parlé longuement de l'opération. Vous ne pouvez pas me répondre ?

Monsieur le Maire

Oui je peux vous répondre mais il faut suivre. 700 000 € ont été provisionné pour la déconstruction. 7 500 000 € c'est entre les droits à bâtir et le local MONTLAUR. Je vous ferai passer les éléments par Monsieur GABERT.

Madame Myriam LAZREUG

Merci.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Vous deviez signer une convention il y a quelques mois avec le futur gestionnaire du cinéma pour savoir si les places seront payantes ou gratuites.

Monsieur le Maire

Nous avons ouvert une discussion.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Nous savons que le cinéma à Grasse est une très bonne idée mais il n'y a pas qu'à Grasse qu'il y a un cinéma et la concurrence sera rude. Elle risque d'être déloyale si le cinéma de Grasse ne dispose pas de places de parkings puisqu'il n'a pas décidé d'investir sur la construction de places. Est-ce que l'argent qu'il ne met pas dans la construction de places il l'a mis dans des locations avec des places gratuites pour les gens qui viendront au cinéma ? Où en est-on ?

Monsieur le Maire

Cap Cinéma n'a pas été retenu officiellement par Bouygues Immobilier dans le projet. La question du stationnement pour le cinéma est une question essentielle si on veut s'inscrire dans une bonne compétitivité. Nous aurons à ouvrir ce débat dans la régie des parkings et au Conseil Municipal.

Monsieur Stéphane CASSARINI

La régie des parkings où je ne suis pas. Vous voyez l'importance de la régie des parkings.

Monsieur le Maire

Cela ne m'a pas échappé. Nous aurons aussi à travailler sur ces questions tarifaires.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Faites juste en sorte que je puisse participer à la régie des parkings. Ce n'est pas la même de tout faire pour que j'aille aux commissions mais faites tout pour que j'aille à la régie des parkings. C'est juste une décision à prendre.

Monsieur le Maire

Lorsque l'on se présente à une élection, on ne dit pas moi je travaille, moi j'ai une vie de famille.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je viendrais si cela servait à quelque chose. Mais comme ça ne sert à rien, j'ai beaucoup de temps à donner mais pas à perdre. Comme ce sont des coquilles vides vos commissions alors je ne viens pas. En revanche la

régie des parkings c'est important donc je vous propose de me faire rentrer à la régie des parkings et le PSMV aussi. Vous avez voulu nous écarter.

Monsieur le Maire

Les gens ont voté contre vous.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Les gens de votre majorité à qui vous avez peut-être demandé de voter Front National.

Monsieur le Maire

Je n'ai rien demandé.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Alors spontanément ils ont voté Front National. Vous parlez de loyauté alors c'est votre majorité qui n'est pas loyale. Comment expliquez-vous que deux d'entre eux ont voté Front National ?

Monsieur le Maire

J'ai une totale confiance dans ma majorité. Demandez à Monsieur EUZIERE pour savoir si ce sont des coquilles vides ou si on travaille. Vous ne pouvez constamment offenser le travail d'élus.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Je ne peux pas offenser un travail qui n'existe pas.

Monsieur le Maire

Nous n'allons pas rouvrir ce débat, nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre et Madame BANCEL, Madame SANJUAN (2voix) s'abstiennent.

PROJET MARTELLY
PROMESSE DE VENTE PARKINGS ET ESPACES PUBLICS

Intervention de **Paul Euzière**

Président du groupe « Grasse à Tous-Ensemble et Autrement »

Voilà une « bonne affaire ».

Recettes : 184 001 €

Valeur vénale des biens cédés à la SPL Pays de Grasse Développement (estimée par le Service des Domaines) :

- un parking de 3,8 millions €,
- un délaissé de 2 200€,
- le local commercial Montlaur : 184 000 €

En gros, on se défait de 4 millions d'€ (-14 001 € de recettes) de biens et d'espaces publics –c'est-à-dire de patrimoine des Grassois- que l'on attribue pour 1 € à la SPL Pays de Grasse Développement qui en fait quoi dans le cadre de la ZAC ?

**2016 - 126 Z.A.C MARTELLY
DECLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES**

Monsieur Philippe WESTRELIN

Dans le dossier MARTELLY, il convient à présent comme indiqué précédemment de lancer la procédure de déclassement des voiries communales impactées par l'aménagement de la ZAC, c'est-à-dire l'« Allée du Huit Mai » et la « Traverse Riou Blanquet ». En effet, dans le cadre du projet d'aménagement il est programmé l'implantation de constructions sur une partie des voiries suscitées, un réaménagement des espaces publics et la création de futures voies d'accès. Tout cela tel que décrit dans la délibération.

En conséquence, en amont de la procédure de déclassement, il sera nécessaire de prescrire une enquête publique d'une durée de 30 jours.

Conformément aux dispositions des articles R 141-4 et R 141-9 du code de la voirie routière, un commissaire enquêteur devra être désigné.

Après avis du commissaire enquêteur, le conseil municipal prononcera le déclassement des voiries, après constat de désaffectation, en vue de l'aliénation de ces dernières à la Société Publique Locale Pays de Grasse Développement, titulaire de la concession d'aménagement et aménageur de la ZAC.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mener la procédure de déclassement des voies communales « Allée du 8 Mai » et d'une partie de la « Traverse Riou Blanquet » en application des articles L141-3 et suivants du code de la voirie routière et prescrire une enquête publique préalable à l'aliénation des voiries précitées.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre et Madame BANCEL, Madame SANJUAN (2voix) s'abstiennent.

2016 - 127 REPRISE DES BIENS AFFECTES A LA REGIE DES PARKINGS GRASSOIS

Monsieur Philippe WESTRELIN

Toujours dans le projet MARTELLY, je vous rappelle que lors de la création de la régie des Parkings Grassois, la collectivité a approuvé l'attribution d'une dotation initiale conformément aux dispositions des articles R.2221-1 et R2221-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. La procédure juridique choisie pour réaliser la dotation initiale de la régie a été la simple affectation de biens à la régie sans transfert de propriété.

Par délibération n°2013-255 en date du 14 novembre 2013, la commune a approuvé le procès-verbal d'affectation de biens dans le cadre de la reprise d'exploitation des parkings par la régie des parkings Grassois. Ainsi, une convention relative aux modalités d'affectation des biens a été signée en date du 2 décembre 2013. A ce titre, le parc de stationnement « Notre Dame des Fleurs / Martelly » a été affecté à la régie sans transfert de propriété. Ledit parking est composé de 550 places et est construit sur 2 bâtiments et 8 niveaux distincts.

Considérant que le projet de la ZAC Martelly prévoit donc une démolition du parc de stationnement Martelly. Considérant qu'au vu des éléments ci-dessus, il convient ainsi de modifier la consistance des biens mis à disposition de la régie des parkings Grassois en procédant au retrait de la mise à disposition du parc de stationnement Martelly. Le parc de stationnement Notre Dame des Fleurs demeure affecté à la Régie des Parking Grassois.

Je vous demande de bien vouloir accepter le principe de modification de la consistance des biens mis à disposition de la régie des parkings Grassois et approuver les termes de l'avenant à la convention relative aux modalités d'affectation des biens ainsi que le procès-verbal de reprise des biens.

Monsieur Ludovic BROSSY

Voir intervention jointe en annexe.

Monsieur le Maire

Je pense que beaucoup de Grassois sont en attente de Martelly et je rencontre chaque jour des centaines de personnes qui sont enthousiastes. Je pense que vous faites fausse route en fustigeant le projet Martelly parce qu'il ne faut pas occulter que nous avons besoin d'une nouvelle offre commerciale en ville. La situation du cinéma n'est pas glorieuse. Cette approche se fait dans un projet ambitieux à long terme qui n'est pas de repeindre deux façades mais qui est une véritable rupture. Lorsque vous vous promenez dans le quartier de Paul GOBY, de Martelly, de l'ancien MONTLAUR...vous vous rendez compte qu'il y a vraiment un besoin en terme d'urbanisme, d'esthétisme urbain, de fonctionnalité, de liaison, de places publiques, d'offres commerciales. C'est plus confortable de ne rien faire. Cela m'amène à ne pas avoir des débats simples ou classiques. Il en va de notre responsabilité si on veut redonner une attractivité commerciale et un esthétisme à ces deux hectares. Ce sont des responsabilités lourdes lorsque l'on prend ce genre de décision mais elles me semblent nécessaires si on veut redonner à notre centre historique une attractivité suffisante, une capacité de stationnement suffisante, une offre cinématographique culturelle, une offre de marchés, une offre de halles, une offre de terrasses, de brasseries. Les investissements faits dans la régie des parkings, à savoir l'achat des caméras, ces caméras ne vont pas être écrasées mais conservées. J'entends votre propos et votre démarche.

Monsieur Philippe WESTRELIN

Pour compléter vos propos je souhaite rappeler qu'il s'agit là d'une opération publique de redynamisation du centre-ville. Nous n'étions pas à l'origine de ce projet mais il a toujours été acté que ce parking serait démoli. J'ai cru même voir que Monsieur EUZIERE avait voté cette décision. Nous refaisons une structure qui sera adaptée avec des espaces beaucoup plus agréables.

Monsieur le Maire

A travers cela c'est un choix politique assumé et une orientation assumée en direction de notre centre historique. Je l'assume pleinement. J'ai aussi fait le choix de conserver le stationnement souterrain ou de surface dans le giron de la collectivité au travers de la régie et où le coût des investissements sera couvert par les recettes d'exploitation. J'aurais pu faire un autre choix mais je souhaite être le patron du stationnement à Grasse et je pense que j'ai eu raison de ne pas céder aux investisseurs privés. On a trop vu ce que c'était dans le passé lorsque des DSP ont été données à VINCI en contrepartie de la construction du Cours Honoré Cresp. Et lorsque pour faire deux heures de gratuité le samedi matin on est obligé de supplier un délégataire de service public et qu'il vous répond que pour lui le préjudice estimé, en perte de chiffre d'affaire ou en garantie de recette, c'est 124 000 €, on est amené en tant que patron de l'exécutif communal à vous présenter une délibération. Je ne veux pas vivre cela et je souhaite qu'on soit au sein de la régie des parkings pour pouvoir décider de la politique tarifaire pour les commerçants, pour une opération de Noël, de brocante, de fête, comme nous avons décidé de faire le samedi à deux euros. Mon deuxième choix assumé est de rester le patron de la régie des parkings. Je revendique le choix de rester à la maîtrise du stationnement.

Monsieur Paul EUZIERE

Je ne sais pas si un élu, où qu'il soit, est un patron.

Monsieur le Maire

Le patron de la régie des parkings, c'est une société.

Monsieur Paul EUZIERE

Un élu n'est pas un patron mais un mandataire des citoyens pour un temps limité. Je souhaite faire une réponse à Monsieur WESTRELIN. Je ne me suis jamais prononcé pour la destruction d'un quelconque parking de Grasse et encore moins pour celui-là. Par contre j'avais posé des questions à Monsieur LELEUX qui m'avait répondu que ce serait une société privée et que ces parkings seraient payants. Ce à quoi je lui avais répondu que cela ne me paraissait pas très cohérent car je ne voyais pas un groupe privé venir s'installer à côté d'un parking municipal pour la bonne raison que du jour au lendemain le Conseil Municipal pouvait décider de baisser les tarifs et donc de faire plonger le parking d'à côté. C'est la seule intervention que j'ai faite par rapport à ce parking. Je n'ai jamais été partisan de la moindre destruction et encore moins à racheter à Vinci. Cela aurait été comique de redonner maintenant Martelly à Vinci après leur avoir racheté. Lorsque l'on sait dans quel état ils nous ont laissé le parking de la Roque et ce qu'on a pris en charge alors qu'on n'aurait pas dû. Je pense que ce projet Martelly a été mal conçu au départ, qu'une ZAC c'était une procédure lourde et qu'il fallait procéder autrement. Faire des comparaisons avec Cagnes/Mer et l'ensemble qui a été fait, cela ne tient pas debout. Ce que je regrette c'est que depuis le début il y a eu un comité de pilotage (4 réunions) dans lequel nous étions associés et que depuis 2014 ce comité a été mis en sommeil. Si tous les groupes étaient associés je pense que l'on éviterait des longueurs et des discussions en Conseil Municipal. On pourrait échanger et construire ensemble. Je vous propose de remettre sur pied un comité de pilotage dans lequel l'ensemble des groupes présents dans le Conseil Municipal sera représenté.

Monsieur le Maire

Je souhaite que nous puissions travailler et bâtir ensemble. Nous n'avons pas peur d'une idée différente.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Il ne s'agit pas d'être contre le projet Martelly mais la question qui était soulevée par Monsieur BROSSY était de dire qu'il est dommage de détruire une infrastructure qui fonctionne et qu'on a payée. Cette infrastructure va nous manquer pendant la durée des travaux. Est-ce que nous ne pouvons pas modifier ce projet pour faire en sorte de garder ce parking ? Il est utile et il nous manquera pendant la durée des travaux et nous manquera ensuite car on a pu voir dans un développement précédent qu'on ne récupérerait pas le parking puisque le promoteur crée un déficit de 147 places. Ce déficit se défausse sur le parking public pour l'absorber.

Monsieur le Maire

Est-ce que vous avez une question ?

Monsieur Stéphane CASSARINI

Elle arrivera à la fin.

Le problème c'est qu'on va raser un parking qu'on ne récupérera pas alors que c'est un contresens absolu puisque dans le centre historique on a au contraire besoin de places supplémentaires. Au lieu de construire des parkings vous en détruisez un et une fois reconstruit on ne retrouvera pas la pleine capacité qu'on avait. Aujourd'hui nous sommes dans une situation insuffisante. Allez-vous comme l'a proposé Monsieur EUZIERE créer une commission où on pourra débattre de ces problèmes de stationnement ? C'est dommage que nous en soyons écartés alors que c'est une de nos préoccupations majeures.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de places détruites mais 147 qui seront livrées. Nous n'allons pas relancer le débat encore une troisième fois. Je recevrai Monsieur EUZIERE personnellement pour voir comment on va travailler. En ce qui vous concerne vous serez toujours le bienvenu et associé.

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE, Madame ADDAD, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre et Madame BANCEL, Madame SANJUAN (2voix) s'abstiennent.

REPRISE DES BIENS AFFECTÉS A LA RÉGIE DES PARKINGS GRASSOIS
--

Intervention de **Ludovic BROSSY**,
Conseiller municipal - Groupe "Grasse à tous, Ensemble et Autrement"

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Le groupe Grasse à Tous - Ensemble et Autrement s'est toujours montré très réservé vis à vis du projet Martelly.

Nous ne nions pas l'importance de remettre notre ville sur les bons rails, mais nous nous opposons aux décisions qui sont en train d'être prises.

Elles sont contraires au bon sens et constituent des erreurs majeures de gestion.

Cette délibération entérine la destruction du parking Martelly.

Ce parking, que l'ancienne équipe municipale a fait racheter par la Ville en 2013 à Vinci qui était titulaire d'une DSP jusqu'en 2018.

Ce parking qui est en parfait état.

Il est équipé de caméras achetées récemment. Il a été repeint.

Il rapporte du revenu à la Ville et rend des services aux usagers et aux commerçants du Centre ville.

Ce que vous proposez, c'est de le détruire, de détruire ce patrimoine, déjà payé au prix fort, je le répète, pour ensuite le reconstruire et le repayer ?

Quel est l'intérêt pour les Grassois?

Où est la cohérence? Où est la vision à long terme?

Pourquoi donc l'avoir racheté en 2013?

Pourquoi le repayer 2 fois en si peu de temps?

Nos finances sont-elles en si bonne situation?

Nos impôts sont-ils si bas qu'on puisse se permettre de repayer au prix fort un équipement fonctionnel et qui rend toute sa satisfaction que l'on vient d'acquérir?

N'est-il pas possible de prendre en compte cet actif, de le faire évoluer dans un projet un peu moins pharaonique, en respectant l'investissement ainsi fait, sans perte d'agrément pour les habitants et les commerçants?

~~(De plus croyez-vous que Monoprix va rester après 3 ans d'inactivités, et accepter de passer de propriétaire à locataire?)~~

Monsieur le Maire, ce projet est tout sauf raisonnable et nous vous demandons de considérer d'autres options, moins ruineuses et risquées.

Vous comprendrez donc, au non du bon sens, de principes de gestion, du respect des actifs de la collectivité, donc des grasseois, que nous votions contre la destruction du parking Martelly.

Monsieur Philippe WESTRELIN

La présente délibération a pour objet le financement d'actions relevant de la programmation 2016 du Contrat de Ville 2015-2020. Ces actions sont inscrites dans le cadre d'un projet global validé par l'ensemble des partenaires financeurs sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et répondent aux objectifs définis dans les piliers Cohésion Sociale et Amélioration du Cadre de Vie. Les partenaires financeurs sont : l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Caisse d'allocations Familiales et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Les associations proposées à subventionnement financé sont :

1 - Soli-Cités : Amélioration du cadre de vie par le lien social	22 000 €
2 - D'une Rive à L'Autre- Agissons ensemble pour réenchanter le cœur de ville	6 000 €
3 - Les Compagnons Bâtisseurs – J'apprends à conjuguer confort et budget	1 000 €
4 - Atelier du 06 - Nos olives valent de l'huile	1 500 €
5 - Alliance Française – Acquisition et consolidation des bases en français	11 500 €
6 - Harjès : Alphabétisation Insertion et Citoyenneté	11 300 €
7 - Harjès : C.L.A.S.	21 611 €
8 - Harjès : Accompagnement social global et médiation	22 000 €
9 - DEFIE : Mieux Vivre ensemble pour Mieux Travailler ensemble	6 000 €
10 - Chemindesens – Mélusine une légende pour la tolérance et l'intégration	2 500 €
11 - Compagnie Conte sur moi – Les Elles de mon immeuble	590 €
12 - Familles Arc-en-Ciel – Vivre ensemble : Voyage des Papilles	1 000 €
13 - Familles Arc-en-Ciel – Développement du lien social	2 000 €

Le montant total des actions financées dans le cadre du Contrat de Ville s'élève à 1 284 797 € et les subventions de la ville de Grasse à : 110 501 €.

Je vous demande de bien vouloir approuver le programme d'actions et les conditions de financement ci-dessus exposés et autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions.

Madame Corinne SANJUAN

Nous voterons contre cette délibération car nous pensons que c'est 110 000 € seraient les bienvenus pour 4 policiers municipaux supplémentaires dans le centre-ville.

Madame Myriam LAZREUG

Le groupe Alternative s'abstiendra puisqu'on attend toujours les audits promis sur les associations. Il y a quelques mois vous nous aviez promis de mettre à plat toutes les associations sur le fonctionnement, l'intérêt général que remplissent ces associations de manière à voir si les subventions étaient justifiées ou pas.

Monsieur le Maire

J'ai annoncé il y a quelques mois que nous allions recruter un contrôleur de gestion. Ce contrôleur a été recruté le 1^{er} mai. Il est présent et il aura le soin de nous aider d'abord dans l'analyse des DSP. Il doit aussi contrôler le milieu associatif comme je l'ai promis. Je souhaite en revanche que toutes les conventions soient reprises par Monsieur GIRARDEAU pour regarder comment on co-contratualise, quelles sont les analyses des fluides des épargnes de chaque association, de la masse salariale qui peut être mise à disposition pour qu'on la quantifie et qu'on en ait connaissance. Je ne vais pas exposer l'audit de 300 associations devant le Conseil Municipal. Nous allons travailler avec Monsieur GIRARDEAU. Lorsque j'ai parlé d'analyse c'est au niveau des délégations de

Service Public. Ça m'étonne que vous refusiez de voter des subventions aux associations en prétextant que vous n'avez pas un audit. Vous avez voté il y a quelques instants 5 subventions sans vous préoccuper de l'audit.

Madame Myriam LAZREUG

Parce que c'était des subventions exceptionnelles.

Monsieur le Maire

On sait à quoi elles correspondent et pour quel projet. C'est dans le contrat de ville en lien avec l'Etat, la Région, le Département et la CAF.

C'est votre choix et j'acte en précisant à ces associations que vous attendez un audit d'elles-mêmes.

Madame Myriam LAZREUG

Parfait.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres interventions ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI s'abstiennent et Madame BANCEL, Madame SANJUAN (2voix) votent contre.

2016 - 129 DEPOT DU DOSSIER DE CLASSEMENT EN 1^{ère} CATEGORIE DE L'OFFICE DE TOURISME DE GRASSE

Madame Catherine BUTTY

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de classement en 1^{ère} catégorie pour l'Office de Tourisme de Grasse auprès de la Préfecture des Alpes-Maritimes et par anticipation, du fait des délais très restreints, à déposer une fois le classement en 1^{ère} catégorie obtenu, le dossier de dénomination de commune touristique.

Vu la circulaire en date du 31 juillet 2009 qui rappelle la nouvelle réglementation relative aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme et qui indique que désormais les diverses catégories de stations classées pour une durée indéterminée sont désormais remplacées par deux catégories pour des périodes limitées :

- La dénomination de commune touristique par arrêté préfectoral valable 5 ans
- Le classement en station de tourisme par décret pour une validité de 12 ans.

Vu que dans cette même circulaire il était indiqué qu'une commune, y compris celle qui bénéficiait actuellement d'un classement par décret, doit obtenir la dénomination de commune touristique avant de prétendre au classement en station de tourisme.

Considérant d'autre part que l'article 88 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 précise que le classement en station de tourisme est valable jusqu'au 1^{er} janvier 2018.

Considérant par conséquent que le décret de classement de la commune de Grasse devient caduc au 1^{er} janvier 2018 et que la Ville ne pourra donc plus continuer à bénéficier des avantages liés à ce classement.

Vu la circulaire ministérielle du 3 décembre 2009 relative aux communes touristiques et aux stations classées qui fixent les différentes étapes nécessaires pour obtenir la labélisation de « Commune touristique » comme suit :

- La commune doit disposer d'un office de Tourisme classé en 1^{ère} catégorie et doit déposer un dossier de demande de classement à la demande du Conseil municipal conformément aux articles D.133-21 et D.133-22 du code du Tourisme. Le délai d'instruction est de deux mois.
- Une fois le classement en 1^{ère} catégorie, le conseil municipal doit ensuite demander officiellement la dénomination de commune touristique. Le délai d'instruction est de deux mois.
- Une fois cette dénomination obtenue, le Conseil municipal doit délibérer pour demander le classement en station de tourisme. Le délai d'instruction est de un an.

Considérant cette circulaire du 3 décembre 2009 et considérant la fin du classement de la Ville de Grasse au 1^{er} janvier 2018, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer son dossier de classement en 1^{ère} catégorie auprès de la Préfecture des Alpes-Maritimes. Il convient aussi de l'autoriser, vus les délais extrêmement contraints, à déposer, dès le classement en 1^{ère} catégorie obtenu, le dossier de dénomination de commune touristique.

La Commission Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 15 juin 2016 ;

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de classement en 1^{ère} catégorie auprès de la Préfecture des Alpes-Maritimes et autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de classement de dénomination de commune touristique.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 130 PHYT'AROM GRASSE - 18^{ème} CONGRES INTERNATIONAL D'AROMATHERAPIE ET
PLANTES MEDICINALES
DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

Madame Catherine BUTTY

La Ville de Grasse sollicite une subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour l'organisation de PHYT'AROM GRASSE, 18^{ème} Congrès International d'Aromathérapie et Plantes Médicinales qui se tiendra du 17 au 19 mars 2017 au Palais des Congrès de GRASSE.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 10 000 € TTC auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 131 PHYT'AROM GRASSE - 18ème CONGRES INTERNATIONAL D'AROMATHERAPIE ET
PLANTES MEDICINALES
DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES**

Madame Catherine BUTTY

La Ville de Grasse sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour l'organisation de PHYT'AROM GRASSE, 18ème Congrès International d'Aromathérapie et Plantes Médicinales qui se tiendra du 17 au 19 mars 2017 au Palais des Congrès de GRASSE.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 15 000 € TTC auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 132 RUPTURE ANTICIPEE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC NOUVEAU LOGIS AZUR
CESSION A NOUVEAU LOGIS AZUR
MODIFICATION NOMBRE DE PARKINGS CEDES**

Monsieur Christophe MOREL

Par délibération du 23 février 2016, le Conseil Municipal a approuvé le principe de la rupture anticipée du bail emphytéotique conclu les 23 juin et 10 juillet 1980 avec la Société Anonyme d'Habitations à Loyers Modérés le Nouveau Logis Azur. Dans la même délibération il a été décidé de céder une partie du volume n°3 de l'état descriptif de division portant sur 30 logements et 30 parkings moyennant une indemnité au bénéfice de la Ville de Grasse de 950 000 €. Sur les 30 parkings susvisés, 15 parkings ont été dès l'origine mentionnés dans la convention de concession au bénéfice de la Société UNIGARAGES et gérés par cette société durant la période de concession. Qu'ainsi, l'immeuble d'habitation bénéficie depuis 1983 de 15 places et non de 30.

Ainsi depuis l'origine du bail emphytéotique la Société NLA gère 15 parkings et 3 emplacements supplémentaires qu'ils ont dégagés soit au total 18 parkings.

Je vous demande de bien vouloir approuver la modification de la délibération du 23 février 2016 en ce que la partie du volume n°3 de l'état descriptif de division vendu porte sur 30 logements et 18 parkings et autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christophe MOREL

Par délibération du 22 septembre 2015, le Conseil Municipal a adopté le principe de la vente d'un immeuble entier sis 4 Rue Mougins Roquefort au bénéfice de la SA LOGIREM moyennant le paiement de la somme de 320 000 €. La promesse de vente était assortie de la réalisation de conditions suspensives liées à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours et à l'obtention par l'acquéreur des financements nécessaires à l'opération. La SA LOGIREM a signifié la décision de son conseil d'administration de se désister de la vente. La Société 3F IMMOBILIERE MEDITERRANEE a fait part de son accord pour se porter acquéreur aux mêmes conditions de prix (320 000 euros) et se substituer à la LOGIREM dans la réalisation d'un programme à vocation sociale.

Je vous demande de bien vouloir acter le désistement de la SA LOGIREM et approuver le principe de la vente de l'immeuble communal sis 4 Rue Mougins Roquefort, cadastré BH n°232 à la Société 3F IMMOBILIERE MEDITERRANEE moyennant le prix de 320 000 € et autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur MOREL, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI s'abstiennent.

Monsieur Christophe MOREL

La Ville de Grasse a décidé de transférer l'Hôtel de Police Municipal dans un bâtiment en cours de réhabilitation situé 5, Place César Ossola. Les locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 8 Rue Ossola (lots 11 et 12) situés en face du futur équipement public, sont vacants et mis en vente par son propriétaire. De par sa situation privilégiée et une superficie exploitable de 80 m² environ, cet espace peut constituer les annexes du futur Hôtel de Police Municipal. Une offre de 45 000 euros a été proposée et acceptée par le propriétaire Madame veuve GASTALDI.

Je vous demande de bien vouloir adopter le principe de l'acquisition des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble 8 Place César Ossola.

Madame Corinne SANJUAN

Nous votons contre parce que ce dossier manque d'un total manque de sérieux dans les études préliminaires. Vous avez acheté un bâtiment qui est maintenant déjà trop petit ?

Monsieur le Maire

Pas du tout.

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Nous avons du personnel qui travaille en tenue, nous avons du stockage en habit. C'est juste pour faire du stockage de papiers et habits.

Madame Corinne SANJUAN

Nous ne voterons pas contre ce projet.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 135 CLOTURE DE LA ZAC ROURE

Monsieur Christophe MOREL

J'évoquerai les projets 135 et 136 ensembles car le premier concerne la clôture de la ZAC Roure et le deuxième concerne la procédure de déclaration de projet pour l'opération d'aménagement.

La réalisation de la ZAC avait pour objectif de favoriser le développement harmonieux de ce quartier en préconisant d'une part la réalisation de logements par des partenaires privés, et d'autre part, par la création d'équipements publics et de préservation du patrimoine industriel lié à l'activité de la parfumerie grasse. L'opération ZAC ROURE a été réalisée conformément au programme initial : programme des équipements publics, commercialisation des terrains aménagés, programme global de construction, etc...

La concession d'aménagement entre la Ville de Grasse et la SEM Grasse Développement désignée comme aménageur pour la ZAC ROURE a été clôturée par délibération du 22 octobre 2012.

La commission équipement et aménagement du cadre de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 13 juin 2016, je vous demande de bien vouloir approuver la suppression de la ZAC ROURE motivée dans le rapport de présentation joint à la présente délibération, approuver la suppression du régime de convention de participation de ZAC et le rétablissement de plein droit du régime de la Taxe d'Aménagement de droit commun ainsi que de la Participation à l'Assainissement Collectif sur le secteur correspondant au périmètre de la ZAC supprimée et déclarer que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information édictées par l'article R 311-5 du code de l'urbanisme, à savoir :

- affichage pendant 1 mois en mairie
- mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département
- publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Monsieur Paul EUZIERE

Juste une explication de vote. Nous allons nous abstenir car pour cette ZAC, contrairement à la ZAC Martelly, nous n'avons pas été associés et il n'y a pas eu de comité de pilotage. C'est resté très opaque et moi je ne pense pas cautionner des opérations pour lesquelles nous avons été tenus à l'écart. Je n'approuve rien car nous n'avons pas eu les éléments. On s'abstiendra également pour la 136 car on aimerait en savoir plus, la délibération 136 n'est pas suffisamment exhaustive.

Monsieur le Maire

Je note votre abstention car vous n'avez pas les éléments nécessaires pour guider votre choix.

Monsieur Paul EUZIERE

Non pour la 135, c'est parce qu'il n'y a pas eu de comité de pilotage auquel l'opposition aurait été associée. On s'abstient.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas vis-à-vis de moi.

Monsieur Paul EUZIERE

Ce n'est pas par rapport à vous on nous pose une question : « Clôture de la ZAC Roure » Faut-il la voter ou pas ? Nous nous abstenons parce que nous n'avons pas été associés.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO s'abstiennent et Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre.

**2016 - 136 PRESCRIPTION D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET POUR
L'OPERATION D'AMENAGEMENT GLOBAL DU SECTEUR ROURE AVEC MISE EN
COMPATIBILITE DU PLU**

Monsieur Christophe MOREL

Le projet d'aménagement dans le secteur Roure s'inscrit dans la volonté communale de proposer une mixité sociale et fonctionnelle sur Grasse et d'engager une requalification globale du site.

Quatre objectifs majeurs composent cette ambition :

- Garantir un développement urbain harmonieux et maîtrisé en continuité des réflexions menées dans le cadre de la ZAC Roure ;
- Répondre aux besoins actuels et futurs en matière de logements et notamment de logements sociaux ;
- Assurer le fonctionnement urbain en terme de stationnements ;
- Offrir un nouvel espace à vocation d'accueil de la petite enfance (crèche) et de services (bureaux) en lien avec la Clinique et le Palais de Justice limitrophes.

Considérant l'intérêt général de l'opération d'aménagement global du secteur Roure, il est proposé de prescrire une procédure de déclaration de projet, avec mise en compatibilité du PLU.

Considérant que la réalisation de ce projet nécessite de modifier le PLU en vigueur sur le territoire de la commune, que cela est mis en œuvre dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet d'aménagement global du secteur Roure avec mise en compatibilité du document d'urbanisme conformément aux articles L.153-54, L.153-55 et R.153-13 du code de l'urbanisme.

La Commission Equipement et Aménagement du cadre de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 13 juin 2016, et considérant le bilan exposé ci-dessus, je vous demande de bien vouloir engager une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet d'aménagement global du secteur Roure avec mise en compatibilité du document d'urbanisme conformément aux articles L.153-54, L.153-55, R.153-13 et R. 123-23-1 du code de l'urbanisme, autoriser Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant ladite procédure de déclaration de projet et de prendre tout acte visant à l'organisation et à la conduite de ladite procédure et déclarer que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information édictées aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, à savoir :

- affichage pendant 1 mois en mairie,
- mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,
- publication au recueil des actes administratifs de la commune.

C'est un projet qui répond favorablement à la commune puisque c'est dans un secteur qui est déjà urbanisé. Il s'agit de prévoir un projet qui sera bâti sur le parking existant. Nous sommes dans un esprit de gestion économe

du territoire. Par ailleurs c'est un projet qui est mixte, qui prévoit du logement et en particulier du logement social à hauteur de 40 %. Le programme de logement comporte 64 logements dont 40 % de logements sociaux en PLAI et en PLS. On répond à la volonté de la mixité sociale et à notre engagement au travers du contrat de mixité sociale conclu dernièrement. On répond également à des besoins en service puisque le projet prévoit l'ouverture d'une crèche et des bureaux qui pourront accueillir des professions libérales. On est sur un programme qui répond à différents objectifs. Notre volonté c'est que ce projet s'intègre du point de vue urbanistique dans le site et qu'il soit harmonieux et notamment qu'il respecte la topographie du site. Ce projet répond à l'intérêt général.

Monsieur Paul EUZIERE

Est-ce qu'il y a eu des études de faites ? On en est à quelle étape ?

Monsieur Christophe MOREL

Aujourd'hui c'est seulement le lancement de la procédure. Ensuite il y aura la réunion avec les personnes publiques associées, l'Etat et la Commune, puis une enquête publique. Aujourd'hui nous lançons une procédure.

Monsieur Paul EUZIERE

Envisagez-vous un comité de pilotage ?

Monsieur Christophe MOREL

C'est dans le cadre des réunions avec les personnes publiques associées et on peut l'appeler comité de pilotage.

Monsieur Paul EUZIERE

Au niveau du Conseil Municipal, qui est associé ?

Dans un comité de pilotage il y a toutes les composantes du Conseil Municipal qui sont associées.

Monsieur Christophe MOREL

On doit modifier le PLU pour ce projet et c'est la procédure de déclaration de projet qui va répondre à la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur Paul EUZIERE

Si nous sommes associés nous votons pour. Le stationnement ?

Monsieur Christophe MOREL

Il y a déjà le parking.

Monsieur le Maire

Il y a 6 niveaux de parkings dont 3 niveaux inoccupés.

Monsieur Christophe MOREL

Qui appartiennent à la compagnie qui fait l'opération de construction.

Monsieur Paul EUZIERE

Donc il y a un projet.

Monsieur Christophe MOREL

Il y a un programme, je vous en ai donné les grandes lignes.

Monsieur Paul EUZIERE

On pourra l'avoir ce programme ?

Monsieur le Maire

Bien sûr, il faut qu'on le partage.

Monsieur Paul EUZIERE

Très bien, vous nous donnez les éléments, on étudie ensemble. Alors on le vote.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI votent contre.

**2016 - 137 PROCEDURE D'EDIFICE MENACANT RUINE
 PROTOCOLE D'ACCORD AVEC MESSIEURS LEDUC ET DEGLAVE**

Madame Valérie COPIN

Des fissures sont apparues sur un mur de soutènement ancien d'environ 5,50 m de hauteur moyenne soutenant le terrain supportant la maison de Madame Madeleine LEDUC et Monsieur Jean LEDUC, située 22 avenue Jean XXIII à Grasse (parcelle BK 18). Ensuite ledit mur a commencé à basculer vers l'avant pouvant faire craindre un effondrement de celui-ci sur les propriétés situées en contrebas. La Ville a mené sur ledit mur des procédures d'édifice menaçant ruines d'abord à travers un péril imminent pour traiter l'urgence puis à travers un péril ordinaire pour mettre fin durablement au risque. Dans chacune des procédures, face à la carence du propriétaire à réaliser les mesures de protection, la Ville s'est substituée et a réalisé les travaux qui ont été à présent réceptionnés. Des titres ont été émis tout au long de la réalisation de ces travaux visant à obtenir le remboursement auprès du propriétaire du montant des travaux réalisés tant dans le cadre de la procédure de péril imminent que dans celui de la procédure de péril ordinaire. Monsieur LEDUC a pu régler une somme de 85 525, 44 euros. Puis la Trésorerie s'est trouvée confrontée à la faible solvabilité de Monsieur LEDUC. Ainsi, la Trésorerie prélève la somme de 148 euros par mois sur la retraite de Monsieur LEDUC d'un montant mensuel de 824 euros. Celui-ci âgé, à présent en maison de retraite, a vendu sa maison pour payer le coût des travaux. Un acquéreur a été trouvé qui a accepté d'acheter la propriété de Monsieur LEDUC moyennant le prix de 260 000 euros à la condition qu'il ne soit pas redevable du montant des travaux restant à réaliser. Etant ici précisé que demander à la trésorerie de faire mettre en vente le bien au terme d'une procédure de vente judiciaire faisait courir le risque réel de voir la Ville confrontée à l'aléa d'une vente aux enchères. Il est donc proposé d'accepter que le prix de la vente du bien immobilier de M. LEDUC soit intégralement consacré au paiement de la dette due par celui-ci à la Ville et que l'acquéreur du bien ne soit pas recherché en paiement de la somme restant due. La Ville admet ainsi en remise gracieuse un montant de 86 083, 87 euros. Les parties moyennant cet accord s'engagent à ne pas intenter d'action contentieuse.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 138 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI – VERBALISATION AU ROND-POINT DU MOULIN DE BRUN**

Madame Valérie COPIN

Monsieur Philippe MARIAGE a été victime d'outrages et de rébellion lors de la verbalisation d'un automobiliste en infraction au rond-point du Moulin de Brun. L'auteur des faits, a été jugé le 10 mars 2016 en audience de CRPC (Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité) et a été condamné à 60 jours – amende de 10 euros. Afin de défendre les intérêts de la Commune et de son agent, Maître Luc Girard a été missionné aux fins de représentation.

Je vous demande de bien vouloir octroyer la protection fonctionnelle à Monsieur Philippe MARIAGE, agent de la Police Municipale.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 139 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Valérie COPIN

Le Conseil Municipal du 23 février 2016 avait entériné une actualisation du tableau des effectifs tenant compte notamment des postes à ouvrir pour permettre les nominations liées à la tenue des Commissions Administratives Paritaires du mois de mars 2016. La présente délibération a pour objet de soumettre au Conseil Municipal un nouveau projet d'actualisation du tableau des effectifs qui supprime les postes créés et qui n'ont pas été pourvus par avancement de grade ou promotion interne. Par ailleurs, un toilettage est réalisé pour maintenir un nombre de postes ouverts cohérent avec les besoins de la collectivité.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Valérie COPIN

Depuis 2014 une réforme de l'architecture de ses régimes indemnitaires simplifie et regroupe les différentes indemnités existantes au sein d'un dispositif indemnitaire unique dénommé Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Ce dispositif entre en vigueur progressivement et devient le régime indemnitaire de référence des fonctionnaires territoriaux.

Il est aujourd'hui possible de mettre en application le RIFSEEP pour les agents de la Ville de Grasse appartenant aux cadres d'emplois suivants :

- Filière administrative :
- Filière Animation :
- Filière sportive :
- Filière Médico-sociale

Le Comité Technique ayant émis un avis favorable à cette mise en œuvre dans sa séance du 25 mai 2016, il est donc proposé de transposer aux agents territoriaux de la Ville de Grasse (titulaires, stagiaires, contractuels de droit public à temps complet ou non complet rémunérés par référence à un cadre d'emploi de la fonction publique) appartenant aux cadres d'emploi éligibles, le nouveau dispositif qui se substituera, à compter du 1^{er} juillet 2016, aux différentes primes attribuables (PFR, IAT, IFTS, IEMP) avec maintien garanti du niveau de régime indemnitaire actuellement perçu sur les missions exercées.

Je vous demande de bien vouloir adopter à compter du 1^{er} juillet 2016 le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (IFSE + CIA) pour les agents appartenant aux cadres d'emploi éligibles.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 141 PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

Madame Dominique BOURRET

Le présent rapport a pour objet de proposer une adaptation à la participation financière aux usagers des activités périscolaires sur la commune de Grasse.

Le 1^{er} juillet 2014, le Conseil Municipal a adopté le principe de la participation financière forfaitaire du temps périscolaire de 16h30 à 18h30. En date du 14 avril 2015, le Conseil Municipal a adopté le principe d'une participation forfaitaire des nouvelles activités périscolaires. Les enfants qui participent aux classes transplantées organisées par leurs enseignants sont absents de ces temps périscolaires par obligation. Les familles participent financièrement à ces classes. L'absence se fait sur une période d'une semaine, deux semaines ou trois semaines. Il convient pour les 2 temps périscolaires d'harmoniser la participation familiale. Le montant de la participation familiale dans le cas d'une absence pour une classe transplantée pourrait être ramené à :

Le montant du forfait X 0,75 pour une durée d'une semaine d'absence

Le montant du forfait X 0,50 pour une durée de deux semaines d'absence

Le montant du forfait X 0,25 pour une durée de trois semaines d'absence

Par ailleurs, pour le temps des nouvelles activités périscolaires, un tarif unique est appliqué pour tous les enfants non domiciliés sur la commune de Grasse. Pour certaines familles la demande de dérogation n'est pas de leur fait mais due à l'inscription de leur enfant dans une classe spécialisée.

Le montant de la participation familiale pourrait se faire selon le mode de calcul des enfants grassois à savoir : $QF \times 0,4 \% \times 1,5 \text{ jours}$, encadré par un prix planché de 2,50 € et un prix plafond de 12 € par mois.

Il convient d'harmoniser, pour le temps des nouvelles activités périscolaires et du périscolaire de 16h30 à 18h30, la participation des familles. Il conviendrait de demander une participation unique pour tous les enfants non domiciliés sur la commune et dont l'inscription ne dépend pas d'une orientation de l'Education Nationale. Le montant pourrait être de 30 € par mois soit une participation annuelle de 300 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 142 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC ESCRAGNOLLES
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention intercommunale avec la commune d'Escagnolles concernant les charges de fonctionnement d'un enfant scolarisé en CLIS.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 143 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LE SIVOM DE PONT DE CLANS
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention intercommunale avec la commune du SIVOM de Pont de Clans concernant les charges de fonctionnement d'un enfant scolarisé en CLIS.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 144 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC ROQUEFORT LES PINS
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention intercommunale avec la commune de Roquefort les Pins concernant les charges de fonctionnement d'un enfant en garde alternée.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 145 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC SERANON
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

Madame Dominique BOURRET

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une convention intercommunale avec la commune de Seranon concernant les charges de fonctionnement d'un enfant scolarisé en petite section.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 146 GRILLE TARIFAIRE POUR L'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC
MODIFICATION**

Madame Valérie DAVID

Cette délibération a pour but la modification de la tarification de l'occupation commerciale du manège situé sur le Cours Honoré Cresp. En effet, suite à un rendez-vous organisé avec le nouvel acquéreur du manège et compte tenu que celui-ci a accepté la nouvelle tarification proposée, je vous demande de bien vouloir voter cette modification de redevance. Le manège sera facturé à 1 645 € par an.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 147

RESEAUX ELECTRIQUES

**TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES DE BASSE TENSION DU
BOULEVARD VICTOR HUGO (1^{ère} TRANCHE)
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ (S.D.E.G.)**

Madame Nicole NUTINI

La Ville poursuit son programme d'amélioration esthétique de ses espaces publics avec l'enfouissement des réseaux électriques de Basse Tension d'ErDF du boulevard Victor Hugo (1^{ère} tranche). Dans le cadre de ses compétences, le S.D.E.G. propose de réaliser ces travaux pour le compte de la Ville de Grasse et se charge également de solliciter l'ensemble des participations (auprès d'EDF) et des subventions publiques (auprès du S.D.E.G. et du Département des Alpes-Maritimes). Il restera à la charge de la ville 98 367.05 € T.T.C.

Je vous demande de bien vouloir donner votre accord pour la réalisation des travaux d'amélioration esthétique du réseau électrique pour la première tranche du Boulevard Victor Hugo, prendre acte de l'estimation des travaux de 259 512,40 €HT selon le devis du 26/04/2016, soit une dépense totale évaluée à 281 051,93 €HT, confier au S.D.E.G., la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences, charger le Syndicat de solliciter la subvention du Département des Alpes-Maritimes, au programme « Environnement » et inscrire au budget de la Ville en 2017, les sommes nécessaires à sa participation.

Monsieur le Maire

Le SDEG sera en charge d'enfouir toutes ces lignes électriques afin que nous puissions après requalifier cette entrée de ville.

Monsieur Stéphane CASSARINI

Lorsque le boulevard du Jeu de Ballon a été refait il a fallu décaisser énormément pour pouvoir ensuite refaire le revêtement. Est-il prévu de mettre une couche de plus ou est-il prévu de décaisser ?

Madame Nicole NUTINI

Il faut prendre exemple sur les travaux de Mathias DUVAL qui se sont passés avec une harmonie parfaite et une coordination parfaite aussi. C'est la ville qui a suivi les travaux. Mathias DUVAL est un chantier exemplaire.

A ce jour et à cette heure je ne peux pas vous dire le niveau de décaissement. Je peux ajouter qu'il a même été pris en compte la réfection d'une fontaine qui se trouve sur le trajet des travaux.

Monsieur le Maire

Nous veillerons à ce que les niveaux soient parfaits.

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Nicole NUTINI

La présente délibération a pour objet d'intégrer dans le règlement du service de l'Eau Potable de la Ville, les nouvelles dispositions réglementaires imposées par la loi HAMON (contractualisation des abonnements) et la loi BROTTES (interdiction des coupures d'eau), ainsi que de compléter le bordereau de prix annexé au contrat de la Délégation de Service Public afin de valoriser les travaux commandés au délégataire de façon plus juste et plus efficace.

L'extension de la loi « HAMON » a imposé aux fournisseurs d'eau potable certaines dispositions du code de la consommation, imposant un formalisme spécifique pour la contractualisation des abonnements, en particulier à distance. Le délégataire a revu son processus d'abonnement au service de l'eau, de façon à pouvoir :

- apporter la preuve de l'envoi aux clients nouvellement abonnés de la confirmation des informations précontractuelles - dans les conditions de l'article L121-19-2 du code de la consommation - avec le contrat et les informations nécessaires à l'exercice du droit de rétractation,
- permettre de conclure les contrats d'abonnement par voie électronique dans le respect de l'article L121-19-3 du code de la consommation,
- recueillir et archiver la commande préalable émise par les clients en application de l'article L122-3 du code de la consommation, que cette commande soit formalisée oralement ou par courrier ou courriel,
- lorsque l'abonnement est souscrit à distance, recueillir et archiver la demande orale ou écrite formulée par le client pour l'exécution du service avant l'expiration du délai de rétractation, dans les conditions de l'article L121-21-5 du Code de la consommation.

La Loi BROTTES, c'est l'interdiction des coupures d'eau aux résidences principales des usagers particuliers tout au long de l'année. Il est donc nécessaire de maîtriser le recouvrement et d'inscrire l'augmentation du taux d'impayés dans l'hypothèse d'une révision de contrat. Ce nouveau cas permettra d'ajuster les tarifs si le taux d'impayés augmente au-delà des prévisions et afin de maîtriser le coût si des travaux devaient être réalisés par le délégataire il convient de compléter le bordereau des prix et de l'annexer au contrat initial par l'ajout des pièces de fontainerie.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'avenant n°2 au contrat de Délégation du Service Public de l'Eau Potable et autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 149

EAU ET ASSAINISSEMENT

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET ERDF POUR LE RENOUVELLEMENT DU RESEAU HTA SIS AVENUE MATHIAS DUVAL ET BOULEVARD CARNOT

Madame Nicole NUTINI

La Ville de Grasse et l'entreprise ErDF renouvellent respectivement les réseaux publics d'eaux usées/d'eau potable et le réseau de Haute Tension A qui ont le même tracé sur l'avenue Mathias Duval et le Boulevard Carnot. Dans un souci d'efficacité et d'économie, les travaux sont centralisés et c'est la Ville de Grasse qui posera l'ensemble des réseaux en fouille commune. Afin de fixer les modalités techniques et financières de mise en œuvre de ces travaux, une convention doit être signée entre la Commune et ErDF. La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la convention, autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents y afférents et dire que les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 150

EAU ET ASSAINISSEMENT

**SERVITUDES DE PASSAGE POUR DES CANALISATIONS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
CONSENTIES A TITRE GRATUIT AU PROFIT DE LA VILLE DE GRASSE**

Madame Nicole NUTINI

Le conseil municipal de la Ville de Grasse est régulièrement émaillé de délibérations relatives au passage de canalisations d'eau ou d'assainissement en domaine privé. La présente délibération vise à autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les prochaines conventions de servitudes consenties à titre gratuit, pendant toute la durée de son mandat, afin de simplifier et d'alléger le travail administratif correspondant mais également d'accélérer les processus de travail.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 151

**DEPLOIEMENT DE CAMERAS SUPPLEMENTAIRES
DEMARCHE DE SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRES DU FIPD ET
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Le présent rapport a pour objet de solliciter des subventions auprès du FIPD et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour le projet de déploiement de 40 nouvelles caméras sur le territoire de la commune. Dans le cadre de sa politique sécuritaire, la ville de Grasse dispose d'un centre de protection urbain doté de 60 caméras qui maillent le territoire et qui fonctionnent 365 jours par an 24h/24h. Le Maire de Grasse a comme projet dès 2016 de déployer sur l'ensemble du territoire 40 caméras supplémentaires sur les 3 ans à venir pour un budget estimé de 180.000 €. Cette démarche comprend non seulement l'installation des 40 nouvelles caméras mais aussi le renouvellement des périphériques informatiques (stockeur et enregistreur) ainsi que le déploiement de la fibre ou de la technologie adaptée pour l'opérationnalité et la fonctionnalité des caméras. Pour nous accompagner dans cette démarche la ville de Grasse sollicite l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ainsi que le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour obtenir des subventions permettant la réalisation de ce projet qui se mène concomitamment au déménagement du centre de protection urbain.

La commission optimisation et performance des moyens ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 13 juin 2016 et la commission qualité de vie ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 14 juin 2016.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du FIPD et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes les subventions permettant la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 152

**DEPLOIEMENT DE CAMERAS SUPPLEMENTAIRES
SUBVENTION OBTENUE AUPRES DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR
GINESY**

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Le présent rapport a pour objet de pouvoir bénéficier d'une subvention de 20.000 € au titre de la réserve parlementaire obtenue grâce au député Monsieur Charles-Ange GINESY pour mener à bien le projet de déploiement de 40 nouvelles caméras sur le territoire de la commune. Le député Monsieur Charles-Ange GINESY a pu déclencher au titre de la réserve parlementaire une somme de 20.000 €.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à encaisser la somme de 20.000 € obtenue au titre de la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Anne-Marie DUVAL

La Ville de Grasse s'est engagée dès 2009 dans l'élaboration d'une démarche Agenda 21. Cette démarche favorise les dispositifs de concertation et d'implication des habitants et permet aussi de rompre avec les logiques sectorielles cloisonnées autorisant une dynamique prospective pour la ville.

Celle-ci est structurée autour de 5 axes en 15 engagements dans lesquels une soixantaine de suggestions appelées « idées-forces » ont été retenues :

1. Administration Exemplaire :
2. Biodiversité & ressources :
3. Cadre de vie :
4. Dynamisme Territorial :
5. Équité sociale et culturelle :

Je vous demande de bien vouloir désigner comme élus référents de la démarche Agenda 21 de la Ville de Grasse

- Anne-Marie DUVAL en charge de l'écologie et du développement durable
- Murièle CHABERT en charge des espaces verts, jardins, signalétique et esthétique urbaine
- Valérie COPIN en charge des ressources humaines
- Claude MASCARELLI en charge des solidarités, accessibilité des PMR et logement d'urgence
- Nicole NUTINI en charge des fluides, hygiène, lutte contre les nuisances et débroussaillage
- Gilles RONDONI en charge des sports
- Marguerite VIALE en charge de l'agriculture.
- Brigitte VIDAL en charge des affaires générales, état civil et cimetières.

Une manière de faire travailler tous les services. Beaucoup de services pratiquent le développement durable sans le savoir et nous, nous avons l'obligation en fin d'année de faire un bilan et donc de demander aux services quelles sont les actions, les pourcentages qu'ils réalisent. Nous allons pouvoir travailler tous ensemble. Monsieur le Maire a fait un nouveau choix politique et nous sommes très fiers de choisir pour les nouveaux contrats à venir une électricité 100 % renouvelable. Cette électricité est essentiellement hydraulique et c'est la première source d'énergie en PACA. Nous aurons, grâce à notre fournisseur, un certificat qui nous assurera que cette énergie est française. C'est une très belle démarche et nous sommes très fiers d'être un exemple dans ce domaine.

Monsieur le Maire

Nous sommes très fiers du travail que vous réalisez. Entourée d'équipes talentueuses avec Monsieur DIAZ notre nouveau DGST, vous avez conduit la collectivité à prendre ce choix. Nous avons plusieurs possibilités. La première était de dire : « nous achetons de l'énergie et nous n'imposons aucun pourcentage d'énergie verte et renouvelable à nos fournisseurs ». Cela aurait été une économie estimée à 13 000 €. Nous avons pris une option différente pour que toute l'énergie que nous allons acheter soit 100 % renouvelable. Nous aurons une communication avec le fournisseur sur ce plan car rares sont les collectivités qui se dotent de cette approche respectueuse de l'environnement.

Madame Anne-Marie DUVAL

Je tiens à ajouter que sur la Communauté d'Agglomération 22 communes sur 23 communes ont fait le choix de l'énergie 100 % renouvelable.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 154 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Madame Murièle CHABERT

La présente délibération concerne comme chaque année la modification des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2016.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 155 FETE CATALANE

Madame Aline BOURDAIRE

En partenariat avec la ville de THUIR cité Catalane, la ville de Grasse organise une journée de fête Catalane : Animations folkloriques et spécialités Catalanes : Cargolade le 9 juillet 2016.

Dans le cadre de la fête Catalane organisée par la ville de Grasse en partenariat avec la ville de Thuir, le 9 juillet 2016 sera consacré à un hommage à la culture Catalane sur le Cours Honoré Cresp, partie haute. Cette fête mêlera le folklore de cette région à ses spécialités culinaires. Dans ce cadre, les visiteurs seront invités à découvrir des produits typiques de la région de Thuir :

- Spécialités culinaires.
- Fruits typiques de la région.
- Vins régionaux.
- Boissons régionales.

Monsieur Ludovic BROSSY

Juste une précision. Dans la commission nous n'avons pas eu de précision sur :

Qui était organisateur ?

Qui faisait quoi ?

Qu'est-ce que la ville met à disposition pour que la manifestation se fasse ?

Monsieur le Maire

Vous avez les informations dans la délibération.

Monsieur Ludovic BROSSY

Nous n'avons pas les engagements de la ville en terme de personnel.

Monsieur le Maire

Dans le cadre de la fête Catalane organisée par la ville de Grasse en partenariat avec la ville de Thuir, le 9 juillet 2016 sera consacré à un hommage à la culture Catalane sur le Cours Honoré Cresp, partie haute. Dans le cadre de la Fête Catalane, il sera proposé un espace restauration. A cette fin, un partenariat entre la ville et la SARL Alain PONS, traiteur spécialisé dans les produits catalans, sera conclu afin d'organiser ladite manifestation. La ville de Grasse mettra à la disposition de la société une partie du cours Honoré Cresp ainsi que du matériel technique nécessaire au déroulement de la manifestation.

La société sera en charge des animations, de la restauration et des activités. Nous encaissons 300 € de domaine public plus 1.5 % du chiffre d'affaire.

Avez-vous besoin de renseignements complémentaires ?

Monsieur Ludovic BROSSY

Non. Lors de la commission c'était très vague et nous n'avions pas d'éléments.

Monsieur le Maire

J'ai souhaité que la délibération soit complète et n'occulte rien. Ni en matériel, ni en personnel.

Monsieur Ludovic BROSSY

Merci.

Madame Aline BOURDAIRE

Vous vous interrogez également sur les 300 € par rapport à la fête de la bière qui est à 500 €. La fête Catalane dure une journée et la fête de la bière 4 jours. C'est une belle recette pour la ville.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 - 156 ORGANISATION DE LA FETE DE LA BIERE

Madame Aline BOURDAIRE

Dans le cadre du jumelage avec la Ville d'Ingolstadt, la société HERRNBRAU a souhaité, en partenariat avec la Ville, organiser sur le Cours Honoré Cresp, la fête de la bière du 8 au 11 septembre 2016. Une précision cette année la société HERRNBRAU va venir avec la bière et pour toute la partie restauration il y a eu un appel à candidature de tous les bouchers traiteurs grasseois.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 157 FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE
DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame Aline BOURDAIRE

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la réalisation du premier festival de musique de chambre « Instants de Grasse » pour un montant de 2 000 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 158 SPECTACLE ESTIVAL
DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame Aline BOURDAIRE

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la réalisation du spectacle estival de théâtre en plein air « Sur les pas d'Ulysse » pour un montant de 1 000 €.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2016 - 159 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
DROITS D'INSCRIPTION**

Madame Jocelyne BUSTAMENTE

Le présent rapport a pour objet de proposer de nouveaux droits d'inscription au Conservatoire de Musique avec des critères simplifiés et d'en préciser les modalités de paiement. Jusqu'à ce jour il y avait 6 tarifs par catégorie d'élèves : élève grassois, élève non grassois, adulte grassois et adulte non grassois. Les catégories d'élèves sont inchangées mais par contre, les tarifs « Instrument seul », « enseignement théorique » et « instrument supplémentaire » ont été regroupés dans le même tarif. Les tarifs « chœur d'enfants ou gospel » ont été regroupés avec les « pratiques collectives ». Les montants du droit annuel des tarifs regroupés ont été ceux qui étaient « le médian » entre tous.

Je vous propose aussi des modalités d'application de ces droits d'inscription pour faciliter le fonctionnement du Conservatoire, des élèves et de leur participation aux cours tout au long de l'année.

La Commission du Vivre Ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 14 juin 2016,

Je vous demande de bien vouloir abroger les délibérations relatives aux tarifs du Conservatoire des Conseils Municipaux des 1^{er} juillet 2014, 4 novembre 2014, 9 décembre 2014 et 8 décembre 2015, adopter les droits d'inscription proposés dans la délibération et adopter les modalités d'application de ces droits d'inscription mentionnées dans la délibération.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 – 160 APPROBATION DE DOSSIERS DE SECURITÉ POUR LES MANIFESTATIONS EN ERP

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Dans le cadre du pouvoir de police du Maire et afin de favoriser l'organisation en toute sécurité des manifestations en ERP, le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil municipal de la mise en place de dossiers de sécurité spécifiques permettant aux organisateurs extérieurs de respecter la réglementation de sécurité incendie sur la commune à compter de ce jour. Il convient donc, pour la commune de Grasse, de proposer des dossiers de sécurité à compléter afin d'aider les organisateurs extérieurs de manifestations à respecter le règlement de sécurité, tout en les informant de leur obligations réglementaires. Ces dossiers sont disponibles pour l'ensemble de l'utilisation d'un ERP ou pour l'utilisation des chapiteaux, tentes et structures.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte conformément à la réglementation en vigueur, de la disponibilité de ces dossiers à compléter en vue de l'organisation de manifestations en ERP en toute sécurité sur la commune.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2016 – 161 APPROBATION DE DOSSIER DE DEMANDE POUR LES MANIFESTATIONS EN EXTERIEUR

Monsieur Jean-Marie BELVEDERE

Dans le cadre du pouvoir de police du Maire et afin de favoriser l'organisation en toute sécurité des manifestations, le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil municipal de la mise en place d'un dossier de demande de manifestation en extérieur. Le développement des projets associatifs de manifestations et la volonté de la Commune de Grasse de valoriser au mieux les initiatives permettant de promouvoir le territoire grassois, l'importance de l'anticipation dans la gestion de l'organisation de manifestations festives, événementielles ou sportives sur le territoire de la commune de Grasse font qu'il convient pour la commune de Grasse de proposer un dossier de demande de manifestation en extérieur à compléter, afin d'aider les organisateurs de manifestations à respecter les différentes réglementations (domaine public, hygiène, sécurité).

Je vous demande de bien vouloir prendre acte conformément à la réglementation en vigueur, de la disponibilité de ce dossier à compléter, par le pétitionnaire afin de contribuer à l'anticipation et à la bonne gestion de l'organisation des manifestations en extérieur sur la commune.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ?

Non, alors nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé, le prochain Conseil Municipal se tiendra le 20 septembre 2016 à 14h00.

Si vos agendas le permettent je voudrais vous donner rendez-vous le 6 juillet à 18h30 pour le lancement des marchés nocturnes de Grasse sur le Cours Honoré Cresp.

La séance est levée à 20h00.